

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 58<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 18 Novembre 1976.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC

1. — Loi de finances pour 1977 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 8234).

### Education (suite).

MM. Laborde,  
Franceschi, Kaby, ministre de l'éducation,  
de Poulpiquet,  
Lucien Pignion,

M. le ministre de l'éducation, Mme Constans.

M. le président.

Etat B :

Titre III :

Amendement n° 267 de M. Capdeville : MM. Mexandeu, Mario Bénard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'éducation ; le ministre, Guerneur. — Rejet.

Adoption du titre III.

Titre IV. — Adoption.

Etat C :

Titres V et VI — Adoption.

Après l'article 70 (p. 8247).

Amendement n° 264 de M. Andrieu : MM. Andrieu, Sourdille, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation ; le ministre. — Retrait.

### SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite).

V. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

I. — Services généraux (suite) : aménagement du territoire.

MM. Bouloche, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité ;

Louis Sallé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'aménagement du territoire ;

Guerneur, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'aménagement du territoire.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 8252).

## PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## LOI DE FINANCES POUR 1977

(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 (n<sup>os</sup> 2524, 2525).

## EDUCATION (suite).

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'éducation.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Laborde.

M. Jean Laborde. Je voudrais, à mon tour, monsieur le ministre de l'éducation, appeler pendant quelques instants votre attention sur le grave problème du partage des dépenses d'éducation entre l'Etat et les collectivités, problème que connaissent bien tous les élus locaux ici présents et auquel je crains que votre budget n'apporte pas la solution que ceux-ci attendent.

Il est difficile d'évaluer avec précision l'ensemble des charges supportées par les collectivités.

Une note d'information de votre ministère, consacrée au compte économique de l'éducation et des formations, annonce la publication, en 1977, d'un calcul des dépenses de l'année 1974, qui serait le premier élément d'une série de publications régulières.

Il est temps que nous puissions connaître la répartition exacte de ces dépenses entre les divers agents économiques qui participent à leur couverture.

En attendant, les communes et les départements supportent, sans pouvoir les contrôler, des charges qui leur sont imposées, car, en fait, l'initiative appartient à d'autres, notamment à ceux qui déterminent les normes à respecter.

Il est fréquent que la moitié d'un budget municipal soit affectée à des équipements et à des frais de fonctionnement des services scolaires ou périscolaires qui échappent à la responsabilité des élus.

Sans doute ne direz-vous que le décret du 8 janvier 1976 laisse désormais aux assemblées départementales la décision du choix des constructions du premier degré subventionnées par crédits d'Etat, ainsi que des modalités d'attribution des subventions.

Il y aurait là un avantage appréciable si les dotations étaient suffisantes, mais une telle mesure devient, comme on l'a indiqué hier soir, un cadeau empoisonné lorsque ces dotations diminuent de douze millions de francs, passant de 476 millions en 1976 à 464 millions dans le budget de 1977.

Une fois encore, ce sont les communes et les départements qui auront à compenser cette insuffisance s'ils veulent construire les écoles neuves que rendent nécessaires les migrations de population, renouveler les classes vétustes ou accélérer la préscolarisation rurale.

La modulation de la subvention en fonction de la faculté contributive peut paraître théoriquement satisfaisante, mais est-il des communes pour lesquelles les constructions scolaires ne soient pas une lourde charge ?

Bien lourds sont également les frais d'entretien et de réparation des établissements du second degré.

Pratiquement, jusqu'à présent, l'Etat se désintéressait de ces dépenses qu'il laissait à la charge des collectivités. L'intention qu'il semble manifester cette année d'assumer enfin quelques responsabilités en la matière est encore loin d'aboutir à un effort suffisant, d'autant qu'un long retard est à rattraper.

De même ont été sous-évalués les besoins en matériel pour le fonctionnement.

Si l'hiver, par malheur, se montre un peu rude et qu'une loi de finances rectificative ne débloque pas de nouveaux crédits pour les frais de chauffage, c'est encore aux collectivités qu'il appartiendra de supporter ces frais.

Nous craignons aussi qu'elles ne soient obligées de participer financièrement à la création d'ateliers technologiques, que les 150 millions de francs inscrits au projet de budget ne permettront pas de construire.

En ce qui concerne les personnels d'administration et de service, le problème est réglé, nous dit-on, par la nationalisation des établissements, du moins dans le second degré.

La réalité est tout autre.

D'abord, à quelle date seront créés les 4780 postes annoncés ? Le seront-ils avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain, comme vous nous l'avez promis l'an dernier, monsieur le ministre ?

Les agents de service des internats et des demi-pensions resteront-ils en partie à la charge des communes ?

Enfin, estimez-vous qu'un établissement puisse fonctionner correctement avec huit ou dix agents d'intendance et de service ?

L'insuffisance numérique du personnel d'entretien contribue à une dégradation du matériel et des bâtiments, génératrice de lourdes dépenses ultérieures pour les collectivités locales.

Pour ce qui est du premier degré, il faut surtout rappeler le poids de la rémunération du personnel de service des écoles maternelles dans le budget des petites communes. Cela freine évidemment le développement de la préscolarisation en milieu rural.

Le coût des transports scolaires pour les collectivités locales a été maintes fois souligné. Comme les dotations supplémentaires risquent de ne pas suffire à couvrir la hausse des tarifs, une réduction du taux de participation de l'Etat est à craindre et ces collectivités auront à « sponger » la différence. La part de 30 p. 100 qui, déjà, leur revient, handicape lourdement les régions rurales à habitat dispersé. La publication de la fraction des budgets départementaux et communaux affectée à ces transports le ferait clairement ressortir.

Une meilleure conception de la solidarité nationale devrait permettre, ici aussi, une plus juste répartition des charges.

Il n'est pas jusqu'à l'enseignement lui-même qui n'ait à être supporté par les collectivités locales quand l'Etat se montre défaillant. L'éducation sportive n'étant pas de votre compétence, je pense notamment à l'éducation artistique, domaine dans lequel elles sont obligées de pourvoir à des besoins qu'il vous appartiendrait de satisfaire. Faut-il rappeler la situation pitoyable de l'enseignement musical pour vous convaincre ?

Voyez-vous, monsieur le ministre, il est nécessaire de définir clairement les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités locales. Celles-ci ne refusent pas leurs responsabilités, au contraire. Elles souhaiteraient même parfois les accroître, c'est-à-dire être plus libres dans leurs décisions et habilitées à mieux contrôler des dépenses auxquelles elles sont contraintes.

Encore faudrait-il que des moyens leur soient laissés. A défaut de nouvelles ressources dégagées par une réforme de la fiscalité locale — qui n'est pas, certes, de votre compétence — il vous appartient de les leur fournir par le canal de votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Franceschi.

M. Joseph Franceschi. C'est à vous, monsieur le ministre, que je m'adresse aujourd'hui, 18 novembre 1976, à vous par qui le Gouvernement, le Président de la République et le régime assument la responsabilité sans partage de la politique passée comme de la politique actuelle de l'éducation et de la formation de l'ensemble des jeunes Français.

Le pays exige des explications claires sur les problèmes fondamentaux que pose votre budget de 1977.

L'éducation est l'un des devoirs premiers de la nation et de l'Etat. Le fait que vous lui ayez été — et de quel droit ? — la belle et grande épithète de « nationale » porte la marque de l'esprit de classe et, à nos yeux, vous condamne déjà.

Le développement et le rayonnement de l'institution scolaire et universitaire ouverte à tous, au-delà des origines sociales, raciales ou géographiques, au-dessus des religions, des opinions politiques ou des philosophies, constituent pour le pays l'investissement premier, le plus sûr, le plus riche de promesses.

Certes, à court terme, et peut-être à moyen terme, ne répondent-ils pas aux exigences étriquées des besoins immédiats d'un patronat plus avide de profit que de formation, cette

formation se réduisant, selon lui, d'ailleurs, à n'être qu'un moyen, un instrument de la production, même si, parfois, il consent à lâcher quelques miettes pour se parer d'une coloration « sociale » qui est aujourd'hui de bon ton dans les milieux capitalistes.

C'est sans doute l'une des raisons qui éclairent l'un des aspects essentiels de votre politique : prisonniers des intérêts de la classe sociale qui vous a portés au pouvoir, vous et votre gouvernement, vous avez systématiquement démantelé le service national d'éducation.

Vous, ministre, qui devriez vous enorgueillir du titre militant de grand maître de l'université, avez mis sur un même pied l'institution nationale dont vous avez la charge et un secteur privé réservé à quelques-uns, selon leurs opinions ou leur fortune, et dont le premier mérite, à vos yeux, est d'être concurrentiel avec celui de la nation.

Curieuse république qui paraît avoir honte de sa propre institution scolaire, au point de ne la considérer que comme une parmi d'autres alors qu'elle est, par essence, ouverte, fraternelle et tolérante, respectueuse de toutes nos diversités et, par là même, le meilleur gage de l'unité nationale à laquelle vous et les vôtres vous vous rétiez si souvent !

Pourquoi s'étonner, dès lors, que votre budget soit le reflet — hélas ! poignant — de cette orientation et de cette politique au service de quelques-uns, fussent-ils vos amis, et non au service du peuple tout entier ?

Votre budget, vous le savez bien, tourne le dos à l'avenir et vous fait apparaître comme des hommes du passé.

Certes, la masse des enfants à accueillir impose, même aux plus réticents, un certain nombre de mesures inéluctables. Vous pourrez, dans notre réponse, nous lancer des chiffres pour montrer le prétendu effort qu'auraient fait les gouvernements de la V<sup>e</sup> République en faveur de l'enseignement à tous les niveaux.

N'importe qui, à la place de ces gouvernements, aurait été contraint de réaliser ces « minima incompressibles » sous la pression des réalités et de l'opinion.

Reconnaissez que ces « minima », vous et vos prédécesseurs ne les avez concédés que contraints et forcés, sous la pression, le plus souvent, des organisations syndicales, des parents d'élèves, des forces de progrès regroupées au sein du comité national d'action laïque.

Malgré le bâillon que, durant de nombreuses années, ce régime a tenté d'imposer à ces parents d'élèves et à ces organisations, les privant parfois totalement de l'accès aux moyens modernes d'information, ils ont su, grâce à leur volonté, à leur courage, à leur enthousiasme, sensibiliser une opinion publique qui, touchée dans ce qu'elle a de plus cher — les enfants et la jeunesse — a ainsi pris conscience des dangers qui, en ce domaine, menacent l'avenir du pays.

L'avenir de ce pays, donc, celui de nos enfants, passe par une autre politique de l'éducation nationale.

Cette année encore, votre budget prouve que vous n'en voulez pas ou que vous en êtes incapables !

Et c'est vrai que la gauche, et elle seule, unie, généreuse et fraternelle, est à même de concevoir et de mener à bien les grandes réalisations, les véritables réformes, les changements fondamentaux auxquels aspirent l'ensemble des citoyens, et en particulier notre jeunesse.

Que faudrait-il, monsieur le ministre, pour répondre à cette attente ?

Que faudrait-il pour donner à une éducation nationale digne du génie français la place et le rayonnement dont ses pionniers avaient rêvé en créant d'abord l'école obligatoire, gratuite et laïque ?

Il suffirait de suivre deux lignes d'action très simples et très claires que le bon sens populaire a déjà retenues : assurer de bonnes conditions de travail pour tous les enfants, les adolescents et les maîtres, à tous les moments de la scolarité ; avoir des maîtres bien formés, confiants en leur mission, à leur place et à l'aise dans une société dont, à travers leur enseignement et dans ses limites, ils forgent l'évolution et le progrès.

Dans ces deux domaines essentiels, qu'avez-vous réalisé et que prévoyez-vous ?

Quelles mesures concrètes figurent dans votre budget ?

Nous attendons, et le pays avec nous, monsieur le ministre, des explications et des précisions.

Nous ne nous contenterons pas de vagues engagements oubliés une fois ce débat terminé, ni de la définition cent fois répétée d'objectifs à atteindre à long terme.

Les besoins de l'éducation sont criants et pressants et nous sommes las du verbiage actuel sur votre société dite « libérale avancée », alors que rien de substantiel et de tangible ne se réalise.

Laisserez-vous longtemps encore les communes supporter presque seules la charge des constructions, avec le scandale de la T. V. A. qu'elles doivent reverser à l'Etat ?

Laisserez-vous longtemps les collectivités locales assurer seules, comme elles le faisaient sous Jules Ferry, l'équipement et l'entretien des écoles maternelles et élémentaires comme de nombreux établissements du premier cycle non nationalisés, créant ou aggravant ainsi les inégalités de traitement pour les enfants selon qu'ils sont nés dans une commune riche ou dans une commune pauvre, dirigée par une municipalité progressiste ou par une municipalité réactionnaire ?

Laisserez-vous encore longtemps utiliser les normes de création et de fermeture de postes d'enseignant dans nos villes et nos campagnes, alors que vous savez parfaitement que ces normes ont été établies non dans un souci pédagogique, mais dans le dessein de « récupérer » des crédits budgétaires ?

Accepterez-vous longtemps encore des classes maternelles de quarante ou quarante-cinq élèves, vous qui venez de rompre vos engagements vis-à-vis du syndicat national des instituteurs au sujet de la norme de trente-cinq élèves par classe, norme que le S. N. I. vous a arrachée non sans lutte ?

A ce propos, monsieur le ministre, et puisque vous avez, hier soir, convié mon ami Louis Mexandeau à se livrer à une explication de textes, quelle note attribueriez-vous à un élève de cours moyen, première année, qui n'apercevrait aucune contradiction entre les extraits de deux circulaires que je vais citer.

La première circulaire, datée du 14 mai 1976, est ainsi conçue :

« En vue de la mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement préélémentaire adopté par le Gouvernement en septembre dernier, j'ai décidé d'abaisser ce seuil d'ouverture à trente-cinq élèves inscrits à partir de la rentrée de septembre 1976. »

La seconde circulaire, en date du 25 octobre dernier, est ainsi rédigée :

« La norme de trente-cinq élèves présents (et non « inscrits »), norme très inférieure à celle qui était en vigueur avant la rentrée de 1976, doit être retenue à titre de mesure transitoire indissoluble. »

**M. René Haby, ministre de l'éducation.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Franceschi ?

**M. Joseph Franceschi.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'éducation.** Décidément, les idées fausses ont la vie dure !

**M. André Guerlin.** Les textes aussi !

**M. le ministre de l'éducation.** Je les tiens à votre disposition.

Comme je pense que nous sommes tous ici au moins du niveau mental des élèves de cours moyen, première année, dont vous parlez, je reviens sur la citation que vous venez de faire.

« J'ai décidé d'abaisser ce seuil d'ouverture », est-il écrit dans la circulaire du 14 mai dernier.

Qu'est-ce qu'une ouverture ? Est-ce que ce n'est pas différent d'une continuation ? D'autant que l'alinéa précédent, que vous avez omis de citer, monsieur Franceschi, commence par les mots : « Les conditions d'effectifs requises pour l'ouverture de nouvelles classes maternelles... ».

Alors, je vous en prie, cessez de vous ridiculiser en faisant semblant de ne pas comprendre ! (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** Monsieur Franceschi, veuillez poursuivre.

**M. Joseph Franceschi.** Monsieur le ministre, je veux bien me livrer avec vous à un exercice d'analyse de textes juridiques. Mais si vous citez des documents, il faut les citer convenablement.

Vous venez de lire le début du premier alinéa de votre circulaire n° 76-185 du 14 mai 1976, mais vous n'avez pas précisé qu'il est fait référence, à la fin de cet alinéa, à la circulaire du

18 décembre 1969 que vous abrogez et qui, elle, prévoyait 50 élèves inscrits ou 45 présents, normes qui faisaient précisément l'objet de la modification.

Oui, monsieur le ministre, en modifiant la circulaire du 18 décembre 1969, vous imposiez par là même de nouvelles normes générales et non spécifiques. Cela est si vrai que vous venez encore de nous donner des explications aussi embarrassées que celles que vous avez produites hier soir à cette tribune, en réponse à mon ami Mexandeau.

Cela prouve bien que vous vous sentez coupable de ne pas avoir tenu vos engagements vis-à-vis du Syndicat national des instituteurs, auquel vous aviez promis le 10 mai dernier de fixer la norme à trente-cinq enfants par classe maternelle.

**M. le ministre de l'éducation.** C'est faux !

**M. Joseph Franceschi.** Enfin, que dire de la façon dont vous entendez mettre en œuvre votre réforme dès la rentrée scolaire de 1977 ? Je vous mets au défi de montrer au Parlement où sont prévus, dans votre budget, les crédits indispensables à sa première mise en œuvre ! Voilà pour les conditions de travail des élèves et des maîtres.

En ce qui concerne la formation des instituteurs et des professeurs, qu'avez-vous fait qui ne vous ait été arraché ? Qu'il s'agisse du plan de résorption des instituteurs remplaçants ou de la formation continue des instituteurs, vous avez dû finalement céder. Et vous vous gardez bien, d'ailleurs, d'étendre cette formation continue à d'autres personnels.

Que prévoyez-vous ?

Ah ! je sais — et vous ne manquerez pas de le rappeler — que votre réforme, tout au moins sur le papier, prévoit un certain nombre de mesures, même si elle est muette sur les moyens nécessaires à leur application.

Vous me permettrez cependant de m'arrêter sur ce qui me paraît être la base même de tout système de formation des enseignants : la formation de l'instituteur.

Contrairement à ce que vous avez dit, écrit et soutenu, la promotion de l'instituteur n'a jamais consisté et ne consiste pas, pour lui, à abandonner son métier, qui est d'instituer, de mettre debout, en donnant ainsi au mot de primaire, ou de premier, sa noblesse et sa grandeur.

Si l'on vous suivait, monsieur le ministre, ce métier d'instituteur, loin de permettre aux hommes et aux femmes qui l'exercent — avec les enfants qui leur sont confiés — de se réaliser et de s'épanouir pleinement, se réduirait à un « passage », à une situation transitoire et précaire dans laquelle seuls demeureraient ceux ou celles qui garderaient, jusqu'au terme de leur carrière, le goût amer de l'échec.

Nous estimons au contraire, nous socialistes, que tout plan de formation des maîtres, s'il se veut crédible et pleinement valable, passe par une formation sérieuse, solide, ouverte de l'instituteur. Celui-ci doit avoir ou retrouver ainsi dans une société humaine, juste et généreuse, sa véritable place.

Il est clair qu'une telle perspective implique une revalorisation morale et matérielle de la fonction puisqu'elle conditionne et détermine tout ce qui suit.

Dites-vous bien, avec nous, qu'une réforme authentique ne pourra se réaliser si elle ne se donne pas de telles bases. L'harmonie de l'édifice est conditionnée par la solidité de ses fondations. Et ce n'est pas en diminuant les crédits de formation et les postes des centres prévus à cet effet que vous nous ferez croire à vos bonnes intentions.

Vous pourrez faire, le moment venu, monsieur le ministre, tous les discours que vous voudrez. Vous et votre gouvernement ne pouvez masquer la réalité toute simple : celle de votre budget. Vous créez en 1977 moins de postes d'enseignants qu'au cours des années précédentes, et l'effectif des centres de formation ira encore, si l'on vous suit, en diminuant.

Ces chiffres, plus que des mots, traduisent bien votre politique. Appelez-la comme il vous plaira ! Pour nous, elle se nomme austérité, sacrifices, aggravation des inégalités pour les plus humbles des Français, privatisation au service des puissants du jour.

Elle vise à « préserver » et à « conserver » plus qu'à innover.

Elle va à contre-courant de l'évolution d'une nation moderne qui doit faire confiance à sa jeunesse et à la vie.

Soyez certain que, le moment venu, le pays vous demandera des comptes.

**M. le ministre de l'éducation.** C'est une menace ?

**M. Jacques Legendre.** C'est indécent !

**M. Joseph Franceschi.** Nous voterons, nous socialistes, en notre âme et conscience, contre votre passé, pour l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. de Poulpiquet.

**M. Gabriel de Poulpiquet.** Monsieur le ministre, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les difficultés que l'on rencontre dans certaines régions où la population scolaire est en accroissement et où des mutations se produisent.

Je vous félicite d'avoir pris la décision de construire des C. E. S. plus petits et plus nombreux, ainsi que des C. E. G., dans des localités petites ou moyennes. Il faut, en effet, rapprocher les établissements scolaires du lieu d'habitation des familles. Considération qui a été trop longtemps négligée ! Votre administration avait tendance à regrouper les établissements scolaires dans les grands centres.

Les besoins sont énormes dans le département du Finistère où le nombre des enfants d'âge scolaire ne cesse d'augmenter, surtout dans les villes petites ou moyennes, à tel point que, devant les urgences constatées, la région a été contrainte d'assurer la construction de plusieurs C. E. S. J'espère que vous saurez tenir compte de cet effort fondé sur l'existence de besoins réels.

Pour les 100 000 habitants de ma circonscription, il n'y a que deux ou trois C. E. S. publics. Il est indispensable d'en créer trois autres de toute urgence. Certaines localités de 5 000 habitants n'ont qu'un C. E. G., qui parfois fonctionne encore selon le système des classes mobiles.

Il manque également beaucoup de classes primaires. La population progresse de 10 p. 100 entre chaque recensement, dans de nombreuses localités rurales situées autour des grands centres. Vétustes et insuffisantes en nombre, beaucoup de classes sont réellement surchargées. Cela est vrai notamment pour les classes maternelles, de plus en plus fréquentées.

Je sais qu'il est difficile à votre administration centrale d'évaluer exactement les besoins, donc de procéder à une répartition équitable des crédits de construction et des crédits destinés à des créations de postes. Tenez compte davantage, monsieur le ministre, des demandes formulées par les élus. Vous aurez une vue plus juste des besoins.

Actuellement, c'est votre administration et, à travers elle, les enseignants qui décident entièrement des cartes scolaires et des classes à construire ou à ouvrir. Par la suite, ce sont les enseignants qui sont les plus ardents à déplorer, à juste raison parfois, le manque de locaux ou de postes. Et ils mettent en cause les élus qu'ils semblent tenir pour responsables de cette situation !

Sans doute, vous ne pouvez, monsieur le ministre, vous fonder sur des revendications permanentes et généralisées formulées le plus souvent dans un but politique et il vous est difficile de distinguer le vrai du faux, à cause de cette minorité de perturbateurs qui s'agitent parmi les enseignants.

On a de la peine à comprendre le manque de sens civique de certains éducateurs et l'on se demande comment ceux-ci peuvent en dispenser à leurs élèves.

Votre administration, monsieur le ministre, devrait définir des critères précis pour les créations de postes, le nombre d'heures que doit assurer un professeur, le nombre d'enfants par classe. Il est exact que des postes indispensables ne sont pas pourvus.

Vous auriez déclaré, indique-t-on, que pour les effectifs dans les écoles maternelles, vous tiendriez compte des inscrits. Immédiatement, dans certains établissements, on a recensé tous les enfants de la commune, même si la moitié seulement d'entre eux doivent fréquenter l'établissement.

Il serait préférable, monsieur le ministre, de tenir compte de la moyenne des présents. Vous pourriez ainsi déjouer certaines manœuvres, vous éviteriez les critiques injustifiées qui ne cessent de pleuvoir dans ce domaine et vous disposeriez des moyens nécessaires pour fournir des professeurs aux classes où l'effectif atteint réellement quarante ou quarante-cinq enfants.

Il faudrait également créer dans les C. E. S. et les C. E. G. des postes supplémentaires d'enseignant titulaire ou de contractuel.

Nous votons des crédits importants pour la rémunération des heures supplémentaires. Mais, la plupart du temps, ces heures ne sont pas réellement effectuées.

S'ils étaient mieux utilisés, ces crédits destinés aux heures supplémentaires permettraient souvent de créer des postes supplémentaires et de faire ainsi face aux besoins sans augmenter les dépenses. Voilà une remarque que je crois justifiée.

Monsieur le ministre, je voterai votre budget parce que mon raisonnement est différent de celui de certains enseignants qui affirment dans la presse que les choses iraient mieux si les crédits n'étaient pas votés, quel que soit, d'ailleurs, leur montant.

Cette année, comme M. le rapporteur l'a indiqué, les crédits de l'éducation nationale sont tout de même trois fois plus élevés en francs constants — et deux fois plus en pourcentage du budget de l'Etat — que du temps où la gauche était au pouvoir.

**M. Gilbert Faure.** Et sous Charlemagne ?

**M. Gabriel de Poulpique.** Il est bon de le dire car, au cours d'une manifestation récente, des enseignants, ignorants du passé, ont déclaré que la solution miracle pour régler tous les problèmes était le retour de la gauche au pouvoir.

**M. Louis Mexandeau.** Très juste !

**M. Gabriel de Poulpique.** Un raisonnement aussi naïf et simpliste m'étonne. J'aimerais voir la tête qu'ils feraient si le budget de l'éducation nationale tardait à être voté et s'ils devaient attendre quelques semaines, voire quelques mois, avant d'être payés. Ce serait sans doute encore ceux qui n'auraient pas voté les crédits qui seraient tenus pour responsables ! *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. Louis Mexandeau.** Vive la pédagogie de soutien !

**M. le président.** La parole est à M. Lucien Pignion, dernier orateur inscrit dans la discussion.

**M. Lucien Pignion.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ayant été inscrit le dernier sur la liste des intervenants, j'ignorais ce qui allait m'arriver. J'ai passé une nuit affreuse. Les affres que décrit Sully Prudhomme dans *Le Songe*, poème qu'un de mes bons maîtres des années 25 m'a fait apprendre, n'étaient que ris légers à côté de mes angoisses.

**M. Jean Fontaine.** Il ne faut pas pousser !

**M. Lucien Pignion.** C'est qu'en effet, je croyais vivre une sorte de dédoublement.

J'avais à l'esprit la présentation toujours flatteuse de votre budget, monsieur le ministre ; je me remémorais les interventions de mes collègues de la majorité ; je pensais à mes problèmes municipaux, les imaginant mal dans le contexte budgétaire si heureusement présenté.

Car enfin, c'est bien dans ma charmante petite ville de 6 500 habitants que j'attends depuis des années la reconstruction de 17 classes démontables du C. E. S., alors que quatre autres sont implantées au lycée, et que le C. E. T., pourtant récent, va voir l'arrivée des deux premières unités mobiles.

C'est bien à moi que l'on déclare que si l'on réalise l'extension du C. E. S. en 1977, toute l'enveloppe départementale y passera. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai attendu jusqu'à présent pour le reconstruire.

C'est bien à ma ville que l'on réclame 17 800 000 anciens francs pour participer à la mise en conformité d'un C. E. T. industrialisé, construit par l'Etat sans que la municipalité ait été consultée sur le type de construction.

Lorsque vous vous attribuez la construction de 10 000 classes maternelles, monsieur le ministre, je me sens un peu gêné, car celles que je viens de compléter ont nécessité une participation communale de 42 p. 100, sans compter la T.V.A. versée à l'Etat. La participation communale était identique pour le groupe scolaire primaire jusqu'à l'an dernier.

Etant donné la situation financière de la commune, j'en ai voulu à beaucoup de mes concitoyens de me « tarabuster » pour des problèmes scolaires. Le proviseur du lycée me relance ainsi constamment pour que la commune se décide à rénover toute une aile ancienne de son établissement. Mais en général, quand je suis décidé, les crédits déconcentrés du rectorat font défaut, de sorte que nous remettons à plus tard le règlement du problème.

Ainsi donc, dans ma seule petite ville de 6 500 habitants, j'accumulais tant de difficultés... C'était pourtant bien, hélas ! ma réalité, et j'avais honte de si mal gérer ma commune.

J'enviais le bonheur des élus de la majorité qui ne connaissent pas ces problèmes, ou si peu qu'ils peuvent approuver votre budget d'investissement.

Quant à moi, je mesure à l'aune de mes difficultés la valeur de votre budget et celle de vos budgets antérieurs. Vous comprendrez donc aisément que s'il ne devait rester qu'un seul député à ne pas le voter, je serais celui-là.

Quant au budget de fonctionnement, il m'a également fallu faire appel à mes souvenirs pour en juger sagement.

Je voyais devant moi le principal du C. E. S. fraîchement nationalisé me demander, contraint et forcé par les nécessités du service, de lui laisser — donc de lui payer — le secrétaire que la commune avait mis fort généreusement à sa disposition.

Je voyais les agents de service communaux que j'avais dû licencier après la nationalisation.

Je croyais entendre l'intendant du lycée, qui supervise l'intendance du C. E. T. ainsi que celle du C. E. S., déplorer le manque de personnel administratif et se plaindre de ces difficultés au cours des réunions des conseils d'administration.

J'entendais les chefs d'établissement expliquer patiemment aux parents réunis en assemblée générale les difficultés de surveillance qu'ils rencontrent et dont ils doivent en partie supporter le financement pour l'internat.

Je les voyais recommencer leurs comptes et faire remarquer, afin de justifier les insuffisances constatées, que vos propres normes n'étaient pas observées.

Votre projet de budget pour 1977, avec 844 postes de maître d'internat et de surveillant d'externat supprimés pour 40 créations annoncées, n'améliorera pas la situation.

Quant à « l'environnement éducatif » des élèves, dont l'importance est capitale pour les enfants de 11 à 16 ans, au niveau du premier cycle du second degré, je devais me contenter d'en rêver, quantitativement et qualitativement. Les conseillers d'orientation attendront encore le règlement de leurs problèmes.

Cette réalité que je décris, j'imagine que c'est aussi la vôtre, mes chers collègues. Et si j'ai parlé d'angoisse, c'est à l'idée que vous pourriez bénéficier d'un régime de faveur, autrement dit que pour des raisons difficiles à expliquer, quelqu'un, quelque part, pourrait me viser particulièrement.

A travers des exemples personnels, c'est donc toute l'insuffisance des services administratifs que j'ai relevée.

Pour ce qui est de l'enseignement proprement dit, un malentendu existe, monsieur le ministre. Vous annoncez aux recteurs, en juin 1976, l'arrivée de nombreux professeurs. La dotation devait en principe alléger en priorité les effectifs des classes de sixième et de seconde. Mais on a épuisé rapidement ce stock de professeurs. On recommande l'application stricte de la grille de 1971, ce qui fait une surcharge pour les autres classes, de cinquième, de quatrième et de troisième.

Cela veut dire, par exemple, que l'on préférera pratiquer l'amalgame de trente-quatre élèves plutôt que de maintenir une classe de vingt élèves de l'ex-type 1 et une classe de quatorze élèves de l'ex-type 2 ou 3.

Cela veut dire que les trente-quatre élèves, avec le dédoublement que ces effectifs imposent, absorbent, sans compter l'éducation physique, qui ne nous intéresse pas budgétairement, trente-deux heures et demie d'enseignement, alors que l'ancienne formule en nécessitait quarante-cinq. Ce gain de douze heures trente d'enseignement, reporté sur l'ensemble du premier cycle, correspond à un nombre de professeurs largement suffisant pour régler les problèmes de l'auxiliaire. Mais il ne règle pas au mieux les intérêts des élèves auxquels la pédagogie de soutien ne risque pas encore de s'appliquer cette année.

Il est vrai que votre ambition est pour demain, puisque c'est demain que ces élèves du premier cycle bénéficieront enfin — vous l'avez déclaré hier — d'une commune culture.

Pour l'instant, les disciplines éducatives évoquées par mes collègues ne sont pas toujours enseignées.

A l'heure de la résorption indispensable de l'auxiliaire, à l'heure où les impératifs pédagogiques exigent une individualisation toujours plus grande de l'enseignement, au moment où des milliers de maîtres auxiliaires sont sans travail ou gommés des listes d'attente par l'attribution d'un demi-service, vous défendez encore, monsieur le ministre, votre politique des heures supplémentaires, dont le nombre est suffisant pour faire disparaître le problème de l'auxiliaire.

Pour la formation future des maîtres, nous attendrons encore. Mais ce qui se fait actuellement dans les écoles normales d'apprentissage nous rend défiants. La création de quarante postes de professeur d'école normale ne suffira pas pour recevoir près de 15 000 stagiaires nouveaux.

Vous vous inquiétez, dites-vous, du malaise qui existe chez les enseignants. Examinez bien leurs conditions de travail, l'insuffisance de leurs moyens, leur découragement devant le spectacle de tant de possibilités scolaires mal utilisées. Et vous comprendrez. Penchez-vous tout particulièrement, monsieur le ministre, sur les taux de scolarisation de ce premier cycle et vous comprendrez la morosité des maîtres. Dans certains secteurs que je pourrais préciser, en particulier dans mon département, on constate, en fin de troisième, le départ de 55 p. 100 des garçons et de 45 p. 100 des filles. D'où la féminisation des classes de troisième, et ce spectacle est particulièrement difficile à supporter dans les régions économiquement défavorisées, car ce sont les familles les plus déshéritées qui font quitter le plus vite l'école à leurs enfants.

Le fait que tant de préadolescents quittent le premier cycle sans formation achevée, sans diplômes, sans réelle possibilité de formation ultérieure constitue un véritable scandale !

Votre budget ne porte pas la marque d'une volonté de redressement, et c'est la raison pour laquelle il nous est difficile de le considérer avec les yeux de la majorité. Nous relevons d'ailleurs nombre d'ambiguïtés et de contradictions dans la relation faite par *Le Courrier de l'éducation* des thèmes débattus aux journées d'études de l'inspection générale. Et cela caractérise bien le trouble actuel. Faut-il d'une philosophie globale, les rapports entre formation, emploi et système éducatif sont apparus ambigus, oscillants, contradictoires.

Je suis un membre de l'opposition, mais je ne vous considère pas comme un mauvais ministre. Au contraire. Je regrette seulement le décalage existant hors de cette enceinte entre vos déclarations, vos écrits, et les réalités vécues à l'école par les maîtres, par les familles, à travers les enfants. Ce décalage est tel que vous nous fournissez de multiples occasions de montrer à quel point le Gouvernement est incapable de faire face à ses plus essentielles obligations. (*Protestations sur les bancs des républicains indépendants.*)

**M. Antoine Gissingier.** Un peu de pudeur !

**M. Jean Fontaine.** Ce qui est excessif est insignifiant.

**M. Lucien Pignion.** Persévérez donc, monsieur le ministre ! Mais vous comprendrez qu'il ne nous soit pas possible d'approuver votre budget.

**M. Jean Brocard.** C'est dommage !

**M. Lucien Pignion.** Et j'indique à notre bon collègue M. Cabanel — et à vous aussi, monsieur Brocard — que c'est par là que nous prouvons notre attachement profond, viscéral, à l'enseignement laïc qui mérite, certes, un traitement autre que celui qui lui est présentement accordé ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation.

**M. le ministre de l'éducation.** Mesdames, messieurs les députés — y compris ceux de l'opposition auxquels je ne tiens pas rigueur d'avoir souvent oublié de saluer le ministre...

**M. Antoine Gissingier.** C'est une coutume !

**M. le ministre de l'éducation.** ...je vous ai entendus !

Il faut : des bourses doublées, données à tous, renforcées encore pour certaines familles, davantage de crédits de fonctionnement et d'équipement, le transport gratuit, les manuels gratuits, l'internat gratuit, la piscine gratuite...

**M. Antoine Gissingier.** Et raser gratis !

**M. le ministre de l'éducation.** ...des maîtres mieux payés, plus nombreux, formés plus longuement, passant de longues périodes dans des stages de formation permanente, des effectifs réduits — trente-cinq élèves en maternelle, c'est impensable ; trente en sixième, c'est trop ! — des horaires importants de soutien, des classes divisées en petits groupes, aidées par une multitude de psychologues, de médecins, de rééducateurs, de conseillers d'éducation, deux cents ou trois cents collèges techniques nouveaux, des milliers de places en seconde dans les lycées, cinq cents petits collèges en milieu rural, cent ou deux cents C.E.S. neufs à la beauté architecturale indéniable et aux larges cours de récréation dans les villes, enfin l'exonération totale de la participation financière des communes.

Et l'Etat, superbe et généreux — encore que personne n'ait indiqué où il pourrait trouver les sources de sa superbe et de sa générosité...

**M. Fernand Dupuy.** Chez Dassault !

**M. le ministre de l'éducation.** ...distribuerait largement postes et crédits, assumant toutes les charges et toutes les responsabilités.

**M. Jean Fontaine.** Alice au pays des merveilles !

**M. Jean Laborde.** Ce n'est pas la merveille du pays !

**M. Jean Fontaine.** C'est vous qui le dites !

**M. Gilbert Faure.** Vous avez encore demandé plus que nous !

**M. le président.** Je vous en prie, messieurs, n'interrompez pas.

Monsieur le ministre, poursuivez votre propos.

**M. le ministre de l'éducation.** Bien entendu, je suis séduit par cette facilité.

Les députés de l'opposition, bien sûr, me reprochent de ne pas leur offrir immédiatement ce superbe jouet.

**Mme Hélène Constans.** Il ne s'agit pas de jouet, mais d'instruments de travail.

**M. le ministre de l'éducation.** Alors, leur déception les conduit jusqu'à refuser de prendre en considération tout progrès sous prétexte que, à leurs yeux, il n'est que partiel. Et un semblant d'intérêt de leur part est surtout à éviter, car il laisserait croire que ce gouvernement n'est pas totalement excommunié comme l'ont été les précédents depuis dix-neuf années.

**M. Antoine Gissingier.** Très bien !

**M. le ministre de l'éducation.** Si les critiques n'ont pas été absentes des exposés des députés de la majorité, manifestement ceux-ci se sont montrés plus positifs, et je les en remercie. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

De nombreux orateurs sont revenus sur le problème des bourses nationales, et tous ont souligné la difficulté, que je n'ignore pas, d'apprécier exactement le niveau de ressources des familles.

Je précise, à cet égard, que plusieurs groupes de travail auxquels ont participé des parlementaires, puis le comité des usagers, ont examiné ce problème avec beaucoup d'attention et ont abouti à la conclusion qu'il fallait maintenir le système dans son principe actuel, c'est-à-dire la référence aux déclarations fiscales.

Comment, d'ailleurs, mon administration pourrait-elle, de son propre chef, parvenir à une évaluation non critiquable des ressources des familles ?

Un assouplissement sensible est cependant intervenu. En effet, je me suis appliqué, depuis deux ans, à donner aux responsables locaux des moyens importants — actuellement de l'ordre de 15 p. 100 des crédits relatifs aux bourses nouvelles — en dehors de la grille même fixée par les barèmes. Ce système mixte a permis, me semble-t-il, de corriger un certain nombre d'erreurs ou d'inégalités.

**M. Antoine Gissingier.** Très juste !

**M. le ministre de l'éducation.** Encore faut-il remarquer, comme l'a indiqué M. Mario Bénard, que le système actuel, qui accorde une bourse à 40 p. 100 des élèves des lycées et des collèges et à 75 p. 100 des élèves des collèges d'enseignement technique, peut difficilement être considéré comme exagérément sélectif.

Cependant, je rejoins M. le rapporteur lorsqu'il préconise un accroissement de l'aide en faveur des familles manifestement les plus défavorisées. C'est un tel objectif que je cherche à atteindre en modifiant le système des points de charges au bénéfice, notamment, des familles nombreuses. La mise en œuvre de cette politique s'est traduite par une augmentation progressive du nombre moyen des parts de chaque bourse, qui est passé en deux ans de 3 à 3,5 pour les collèges et de 6,5 à 7,5 pour les collèges techniques.

En revanche, il me paraît difficile de suivre M. Ehm lorsqu'il demande un abattement systématique de 40 p. 100 sur les revenus déclarés par des tiers. En effet, cela pose un problème de justice fiscale et, sur ce point, il n'appartient pas au ministre de l'éducation d'intervenir dans la législation concernant l'imposition des citoyens de ce pays.

Mais j'indique à M. Hector Rolland et à son ami M. Gilbert Faure (*sourires*) que je suis tout à fait disposé à poursuivre dans la voie que j'ai tracée : actuellement, je fais examiner

certaines propositions du comité des usagers concernant les familles de trois ou quatre enfants, afin de mieux tenir compte de leur situation et d'éviter certaines anomalies qui ont été évoquées à cette tribune. Bien entendu, je reste soucieux de l'incidence financière de telles mesures sur des dotations qui, pour élevées qu'elles soient, ont une limite.

Le système de prêts, préconisé par M. Glon, est intéressant, mais, à mon avis, son fonctionnement doit d'abord être examiné au niveau des universités; en effet, il me paraît mieux adapté aux conditions de vie des étudiants; cependant, il n'est pas exclu que nous puissions, un jour, ou l'autre, l'utiliser au profit des élèves des classes supérieures de nos lycées.

Toujours au sujet de l'action sociale à mener en faveur des familles, j'ai entendu les députés de l'opposition s'exprimer de façon absolument inconcevable à propos des cantines scolaires.

**M. Pierre Weber.** Ce n'est pas étonnant !

**M. le ministre de l'éducation.** Il me serait aisé de jouer sur les mots et de rappeler que les cantines scolaires ne relèvent pas du ministère de l'éducation, mais sont du domaine exclusif des communes; alors, à ceux qui estiment que les élèves sont mal nourris dans les cantines, je pourrais faire observer qu'il appartient d'abord aux communes d'assumer leurs responsabilités. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

**M. Bertrand Denis.** Tout marche très bien quand on veut s'en occuper !

**M. le ministre de l'éducation.** Mais je ne jouerai pas sur les mots.

Je veux bien considérer que l'opposition dénomme « cantine scolaire » ce que, depuis un certain temps déjà, nous appelons « restauration ». Or la situation de la restauration dans les collèges et dans les lycées, en France, ne me semble pas aussi dégradée que certains l'ont prétendu.

Dans ce domaine également, il me serait aisé de citer des chiffres prouvant que nous accroissons régulièrement les moyens budgétaires destinés à assurer la nourriture des enfants.

Il suffit de regarder autour de soi pour se rendre compte que, s'agissant de la nourriture des élèves, le système français de demi-pension et d'internat fonctionne dans d'excellentes conditions...

**M. Gérard Braun.** C'est exact !

**M. le ministre de l'éducation.** ... et je tiens ici à féliciter tous ceux qui en assument la responsabilité.

**M. Richomme** a demandé si l'ajustement des crédits de transports se ferait en fonction des tarifs.

A ce sujet je puis citer l'exemple du budget de 1976 : l'accroissement des tarifs accordé aux transporteurs par le secrétariat d'Etat concerné s'est traduit par l'inscription au collectif de 18 millions de francs pour la prise en charge des suppléments de transports. Il est donc évident que ce sont les subventions qui doivent s'adapter aux tarifs. D'ailleurs, avant toute hausse, la concertation est de règle entre le ministère de l'éducation et le secrétariat d'Etat chargé des transports.

**M. Mario Bénéard** a demandé quelles étaient les mesures prises en faveur des enfants d'immigrés.

Ce point concerne le domaine de la pédagogie plus que celui des œuvres sociales. J'indiquerai néanmoins que, pour les 765 000 enfants d'immigrés qui poursuivent leur scolarité en France, il y a aujourd'hui 1 000 classes d'initiation au français, dans le premier degré, dont 250 ont été créées à la dernière rentrée, alors qu'il n'en existait que 90 en 1970.

Depuis 1973, des classes d'adaptation ont été créées dans le second degré : 150 fonctionnent aujourd'hui, et 1 000 heures de soutien sont mises à la disposition des établissements pour les enfants d'immigrés.

En ce qui concerne la situation particulière, également soulignée par M. Mario Bénéard, des enfants français de confession islamique, quatre expériences sont en cours depuis l'année dernière, à Nice, à Orléans, à Dreux et à Roubaix, afin de susciter une action spécifique socio-éducative en leur faveur. Il s'agit de leur donner de nouvelles possibilités d'épanouissement et de bonne insertion sociale.

Un certain nombre de postes d'instituteur ont été affectés à cette action. Des classes légères et des moyens supplémen-

taires en transports scolaires ont été mis à la disposition des communes concernées. Les résultats font actuellement l'objet d'une analyse.

L'enseignement privé a été plusieurs fois évoqué dans les interventions des orateurs. Je ne pensais pas que son existence pût gêner autant certains membres de l'opposition qui nous ont bien fait comprendre que, pour eux, l'école devait être collectiviste et monolithique. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. Joseph Franceschi.** Nous n'avons jamais dit cela !

**M. Louis Mexandeau.** Ne déformez pas nos propos !

**M. le ministre de l'éducation.** J'indique à M. Mario Bénéard et à M. Bouvard que le rattrapage du forfait d'externat en 1976 et en 1977 se fera sur la base des décisions prises par le ministère des finances en liaison avec les représentants de l'enseignement privé. Sur les deux années, il atteindra environ 30 p. 100. L'effort à réaliser en 1978 sera défini ultérieurement en liaison également avec les représentants de l'enseignement privé.

Il est évident que le projet de budget pour 1977 ne prévoit que 420 emplois supplémentaires dans l'enseignement privé, du fait des contraintes budgétaires. Mais je tiens à préciser à ce sujet que la loi du 31 décembre 1959 permet de faire face, au fur et à mesure, aux besoins exprimés. Alors, si le chiffre que nous avons retenu se révélait faible, nous aurions à en tenir compte au cours de l'année budgétaire.

Le secteur des constructions a suscité aussi de nombreuses questions auxquelles je m'efforcerai de répondre.

Je remercie d'abord M. Weinman et la commission des finances d'avoir pris acte de l'heureuse abrogation du système de la subvention forfaitaire. En prévoyant 460 millions de francs pour subventionner, en 1977, la construction de classes maternelles et primaires, le Gouvernement maintient à un niveau élevé son effort en ce domaine. Quoi qu'on fasse, il faudra toujours répartir une enveloppe. Je m'étonne simplement qu'on m'ait reproché de laisser aux conseils généraux des responsabilités en la matière.

Afin de permettre une meilleure utilisation des locaux, j'ai demandé à mes services de définir rapidement de nouvelles normes de construction des écoles permettant de passer aisément, dans les mêmes locaux, d'une utilisation au niveau maternel à une utilisation au niveau primaire, et inversement.

De même, les normes de construction des classes maternelles en milieu rural seront très prochainement simplifiées, mais, bien entendu, seront maintenues les exigences nécessaires pour ce type d'enseignement.

Pour ce qui est du problème général des constructions scolaires, de nombreux orateurs ont souligné l'importance de l'effort qui restait encore à consentir. Je rappelle cependant que, depuis quinze ans, nous avons construit les trois quarts du parc scolaire français actuel. Qu'un effort reste à faire, c'est compréhensible. J'espère simplement que les limitations qui nous sont imposées dans le domaine des investissements par l'objectif prioritaire de lutte contre l'inflation ne seront que provisoires et que nous pourrions reprendre aussi rapidement que possible la construction de nouveaux établissements, encore que le budget de 1977 ne nous empêche pas de faire face à un certain nombre de situations.

**M. de Poulpiquet** a souligné les problèmes particuliers qui se posent dans l'Ouest.

Je rappelle à ce sujet qu'au cours du VI<sup>e</sup> Plan, plus de 30 000 places ont été construites dans le premier cycle en Bretagne, ce qui représente 3,65 p. 100 de l'effort national, alors que, dans le même temps, les effectifs des collèges de la région n'ont augmenté globalement que de 3 400 élèves, soit 1,10 p. 100 seulement de la croissance totale des effectifs en France.

Bien sûr, dans certaines régions — on m'a cité le cas de la région Rhône-Alpes — il existe peut-être certains retards.

**M. Emmanuel Hamel.** Pas peut-être !

**M. le ministre de l'éducation.** J'essaierai d'en tenir compte dans les barèmes d'attribution et de répartition des crédits d'équipement. En tout cas, ces situations particulières retiennent toute l'attention de mes services.

Je reviens sur le problème particulier des petits collèges auxquels ont notamment fait allusion M. Weinman, M. Jacques Legendre, M. Boulay et M. Bouvard.

Je précise que nous procédons actuellement à des études techniques et pédagogiques concernant une organisation qui sera, à bien des égards, très novatrice. Je pense pouvoir faire construire quelques établissements expérimentaux de cent à deux cent cinquante élèves dès le printemps prochain. Si les résultats de cette expérience sont satisfaisants, nous pourrions, à la fin de 1977, élaborer ensemble un plan de création de petits collèges en milieu rural, qui, je l'espère, pourra aider à la solution du problème qui se pose.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir de cette question et du problème général du financement des établissements scolaires avec M. le Premier ministre, qui y attache une grande importance.

M. Goulet a suggéré de recourir au système d'avances remboursables utilisé par les P.T.T. au cours des années passées pour financer certaines réalisations. S'il me paraît difficile de suivre cette proposition, car le régime des subventions aux établissements d'enseignement est très différent de celui qui existe dans les P.T.T., il n'est pas exclu que nous puissions trouver d'autres formules, et le Gouvernement s'en préoccupe.

M. Weinman a parlé de la décoration et de l'utilisation des crédits dégagés au titre du 1 p. 100. Il a souhaité qu'on rattrape les retards et qu'on allège les procédures.

Les commissions régionales qu'il a évoquées seront mises en place au début de 1977 et, bien entendu, les représentants des collectivités locales y siègeront et participeront aux choix qui seront faits en la matière.

J'en viens maintenant à l'étatisation que certains souhaitent et que d'autres critiquent.

L'étatisation d'un établissement ne saurait intervenir que dans des situations bien particulières. Alors que le budget de 1977 prévoit des nationalisations par centaines, il ne fait état que de 20 étatisations contre 5 en 1976.

En effet, pour que l'Etat consente à décharger une collectivité locale gestionnaire de toute participation au financement d'un établissement, il faut qu'un pourcentage important d'élèves réside hors du territoire de celle-ci. C'est l'un des critères essentiels retenus pour la prise en compte des situations particulières ; bien entendu, on se fonde aussi sur les effectifs globaux et la charge relative que représente le fonctionnement de l'établissement dans le budget de la commune intéressée.

Je n'ai donc pas l'intention, je le confirme, de multiplier les étatisations.

Les problèmes de personnel ont également suscité de nombreuses remarques, dont la plupart ont porté sur les possibilités de titularisation des auxiliaires et sur les mesures sociales à prendre en leur faveur.

Pour répondre sur ce sujet à M. Mario Bénéard, je confirme d'abord que 1 755 maîtres auxiliaires n'ont pas été réembauchés cette année, dont 636 exerçaient à temps plein l'an dernier, 188 à temps partiel et 931 n'avaient exercé que des suppléances.

Nous sommes loin ici des chiffres qui ont été annoncés par certains, de façon parfois théâtrale. Hier encore un député de l'opposition parlait de 300 maîtres auxiliaires non réemployés dans l'académie d'Aix-Marseille. Or, vérification faite, je confirme les chiffres qui ont été publiés à ce sujet : n'ont pas été réemployés 28 maîtres auxiliaires parmi ceux qui travaillaient à temps plein l'an dernier et 10 parmi ceux qui travaillaient à temps partiel, soit un total de 38 et non de 300, comme on a tenté de nous le faire croire. (*Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Pierre Weber. Ce sont les mensonges habituels !

M. le ministre de l'éducation. Les mesures d'aide en faveur des maîtres auxiliaires suppléants non réemployés sont de trois types.

Ceux qui ont accompli au moins un quart de service, c'est-à-dire soixante heures d'enseignement pendant les trois derniers mois, vacances exclues, reçoivent une allocation pour perte d'emploi équivalente à celle des Assedic. Pour une durée de douze mois, son taux est de 35 p. 100 à 40 p. 100 du dernier salaire.

Les maîtres auxiliaires qui ont travaillé davantage et qui ont dispensé 330 heures d'enseignement dans l'année — ce qui correspond au 1 000 heures réglementaires prévues par la législation générale — perçoivent en outre l'allocation d'aide publique de chômage pendant un an, avec un taux forfaitaire, de l'ordre de 15 p. 100 à 25 p. 100 du dernier traitement. Le total, puisque ces deux aides sont cumulables, représente donc, dans ce cas, environ 60 p. 100 du traitement.

Enfin, les maîtres auxiliaires qui ont été employés de façon continue au cours des deux dernières années bénéficient d'un

autre complément au titre de l'allocation complémentaire d'attente ; cette disposition est d'ailleurs plus favorable que la réglementation générale qui, en matière de chômage, tient compte de l'emploi pendant les trois dernières années. Ainsi, cela revient, à peu près, à leur verser pendant un an la totalité de leur salaire. En outre, les intéressés peuvent suivre des stages rémunérés de reconversion, la rémunération étant de l'ordre de 1 500 francs par mois.

M. Gissinger s'est notamment intéressé à des problèmes délicats de titularisation dans certaines catégories.

J'étudierai, comme il l'a souhaité, le cas particulier des auxiliaires de travail manuel et des personnels d'intendance ayant à assumer des responsabilités importantes.

J'ai examiné également sa demande de prise en compte du brevet de maîtrise pour la titularisation des personnels technologiques. Je lui indique que la commission d'homologation a donné, le 13 octobre dernier, son accord de principe pour la prise en compte de ce brevet. Les dossiers seront présentés officiellement à la commission par les trois ministères concernés : éducation, travail, commerce et artisanat. Cette question devra donc être réglée dans les semaines qui viennent.

Mais j'ai constaté que les avis divergeaient sur les conditions de la titularisation, s'agissant non seulement de son ampleur par rapport au flux venu par la voie normale des concours, mais aussi de la prise en compte des services assurés.

M. Jacques Legendre m'a signalé, par exemple, que les exigences des concours internes en matière de formation générale ne correspondent pas, dans certains cas, au type de compétence des professeurs auxiliaires de l'enseignement technique. Je m'attacherai à l'étude de cette question, car il me semble bon, comme à M. Legendre, que l'on tienne d'abord compte, pour la titularisation de ces personnels qui ont souvent plusieurs années d'expérience professionnelle et d'enseignement, de leurs compétences pédagogiques et professionnelles, afin de ne pas écarter de l'enseignement de bons techniciens.

D'ailleurs, la voie du concours interne, à condition d'être modulée sur les réalités du métier d'enseignant, me paraît de beaucoup préférable à une intégration par la voie purement administrative ; encore que M. Gissinger et M. Ehm souhaitent des conditions d'intégration plus faciles. Il est donc délicat d'équilibrer ces demandes en partie contradictoires.

Je souhaite seulement que les enfants, en aucun cas, ne pâtissent des mesures que nous prenons en faveur des personnels. Je peux d'ailleurs assurer à l'Assemblée que la garantie de la qualité des maîtres a été toujours observée dans les milliers de titularisations d'auxiliaires effectuées depuis quelques années.

Plus généralement, la formation des maîtres a été plusieurs fois évoquée. M. Capdeville, pour sa part, a décrit un système de formation associant culture générale et formation pédagogique, avec concours à l'entrée et à la sortie, comme l'a demandé aussi M. Royer. Ce système me paraît être exactement celui que je préconise ; je remercie donc M. Capdeville de l'avoir a priori approuvé.

Le moment est effectivement venu d'étudier au fond les problèmes généraux de la condition enseignante, et plus particulièrement ceux de la formation des maîtres du premier et du second degré, formation initiale qui doit donc — comme je viens de le souligner — associer formation générale et formation professionnelle, théorique et pratique.

La suggestion de M. Royer de créer un tronc commun de formation pédagogique, au moins sur le plan pratique, entre maîtres de différents niveaux ne me semble pas devoir être rejetée. En tout cas, c'est vers une certaine harmonisation des concours de formation pédagogique aux différents stades, afin notamment que la formation générale ne soit pas sacrifiée chez les instituteurs et que la formation pédagogique des certifiés ou des agrégés ne soit pas non plus sacrifiée, que je désire m'orienter vers cette révision d'ensemble de cette formation initiale.

Quant à la formation continue, elle aussi doit prendre place dans le système préconisé. J'en ai déjà parlé hier à propos de la création des premiers moyens de formation continue. Nous avons à mener une réflexion importante sur cette notion somme toute assez nouvelle dans notre système éducatif, ainsi d'ailleurs que dans les systèmes étrangers.

Cependant, je considère que la progression dans la qualification professionnelle et dans le niveau de culture que peut représenter la formation continue pourrait également être le moyen de sortir certaines catégories d'enseignants de ce ghetto dénoncé par M. Richomme en leur permettant, grâce à des études complémentaires dans ce cadre, soit d'accéder à des fonctions nouvelles, soit d'assumer des fonctions de responsabilités de même type et d'encadrement pédagogique plus importantes.

Nous pourrions ainsi créer pour les enseignants des possibilités de promotion professionnelle qui répondraient au besoin moderne de progrès, de développement de la culture, de réalisations, qui ne peut pas toujours actuellement être satisfait.

Toutes ces questions, je compte, bien sûr, les étudier avec les enseignants eux-mêmes. A ce propos, je dirai à M. Cabanel que la concertation avec les enseignants, quel que puisse être par ailleurs leur comportement vis-à-vis de la représentation nationale, fait partie de mes méthodes de travail. L'existence de divergences d'interprétation des textes ou de conception des réalisations entre eux et moi est normale. La concertation, selon moi, ne signifie cependant pas que je cède en toute occasion aux pressions qui sont exercées. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

La discussion et la prise de responsabilité sont parties intégrantes de la concertation, qui est réelle. C'est ainsi que j'ai reçu encore avant-hier, à la veille du débat budgétaire, deux syndicats d'enseignants importants, le S.N.E.S. et le S.N.I. Le climat de dialogue, même s'il est parfois traversé de quelques nuages, continue donc. En aucun cas, je ne souhaite de rupture, quelle qu'elle soit, avec ceux qui sont, à des titres divers, les porte-parole des enseignants.

Les problèmes pédagogiques ont appelé l'attention de plusieurs intervenants.

Je comprends les réticences de M. Delhalle devant une scolarité trop précoce. Mes interlocuteurs étrangers, lorsque je leur parle d'école maternelle qui commence à deux ans, sont parfois étonnés. Je ne suis donc pas opposé à ce que les techniciens et le Parlement débattent — et c'est un problème d'ordre médico-psychologique — du meilleur cadre d'accueil pour des enfants de cet âge. Si l'on conclut qu'il vaut mieux développer les crèches que les écoles maternelles, je ne mettrai pas mon point d'honneur — vous l'imaginez — à soutenir le contraire.

Le VII<sup>e</sup> Plan envisage la généralisation de l'accueil des enfants surtout entre trois et six ans, ce qui n'interdit pas de les accepter avant cet âge. Nous le faisons d'ailleurs dans bien des cas, pour rendre service à des familles qui ont besoin de faire assurer la garde de leurs enfants.

La réflexion pédagogique se poursuit sur les conditions de scolarisation à cet âge très précoce; mais l'objectif de taux de scolarisation à atteindre en 1980 et que je vous ai indiqué hier — porte exclusivement sur la prise en charge éducative — et non la simple garderie — des enfants de trois à six ans.

La politique de prévention des inadaptations a également été évoquée par certains orateurs.

M. Sourdille a demandé des informations sur le développement des groupes d'aide psycho-pédagogiques, qui sont composés d'un psychologue et d'un ou deux rééducateurs. Il en existe actuellement un millier, si bien que trois mille personnes se consacrent à cette éducation spécialisée. A la rentrée de 1977, 185 postes nouveaux seront créés si le projet de budget que je vous propose est adopté. Cela permettra d'accroître les efforts entrepris qui seront, bien sûr, poursuivis durant un certain nombre d'années.

Mais ce sont surtout les problèmes de l'enseignement technique qui ont intéressé nombre d'orateurs, et je le conçois fort bien puisque, par leurs efforts conjugués, les ministres de l'éducation et les parlementaires ont entrepris, fort justement, de valoriser les formations techniques.

Certes, une telle formation présente d'abord un intérêt général. Nous revenons d'ailleurs peu à peu sur ces conceptions un peu trop traditionnelles selon lesquelles seul l'enseignement général avait une valeur culturelle. En fait, l'expérience montre de plus en plus clairement, comme elle l'avait déjà montré durant de nombreux siècles aux artisans, qu'une formation professionnelle peut avoir un effet très bénéfique sur les jeunes et leur permettre de développer leur personnalité dans de meilleures conditions que l'enseignement général traditionnel.

M. Antoine Gissinger. C'est vrai !

M. le ministre de l'éducation. Bien entendu, cette formation technique ne peut pas être conçue dans l'abstrait, sans aucun rapport avec l'emploi. Mais la conciliation de ces deux facteurs est délicate. Nous essayons d'y parvenir non par des méthodes coercitives, comme en employent certains pays où l'on décrète purement et simplement que l'entrée dans tel collège technique est liée aux besoins de la nation dans les emplois de tel type, mais par la procédure souple de l'information des familles sur la situation du marché de l'emploi et sur les difficultés intrinsèques d'insertion dans telle ou telle branche.

Je tiens à ce propos à rendre hommage aux travaux réalisés en vue de cette information par le corps des conseillers d'orientation et par l'Onisep dont les brochures commencent à devenir familières aux parents, brochures que les dirigeants de cet organisme cherchent constamment à rendre plus accessibles.

Je comprends parfaitement M. Fontaine lorsqu'il estime qu'une des chances les plus grandes des enfants de son département réside dans la multiplication des moyens de formation technique, même si, compte tenu de la surpopulation de la Réunion, cette formation implique, dans un certain nombre de cas, la nécessité d'exercer la profession préparée en dehors de l'île.

Je puis indiquer à M. Fontaine que le développement des collèges techniques, dont il connaît déjà l'importance, se poursuivra. Nous étudions de façon approfondie le développement à la Réunion de ce moyen de formation, comme nous l'étudions d'une façon générale pour tous les départements français.

Pour les années qui viennent, le développement prévisible de la scolarisation volontaire entre seize et dix-huit ans passera surtout par le développement des formations techniques au niveau des C.A.P. et des B.E.P.

A ce sujet, je tiens à préciser un chiffre qui a parfois été faussement interprété. Il est exact, monsieur André Billoux, que 200 000 jeunes quittent le système scolaire sans formation « professionnelle ». Mais si j'ai prêché tout à l'heure les vertus de cette formation, je m'étonne en revanche qu'on qualifie d'« élèves sans formation » les 130 000 jeunes qui, parmi ces 200 000, ont déjà obtenu, par exemple, le brevet d'études du premier cycle ou ont parcouru la scolarité de seconde, voire de première. Or les chiffres que vous avez cités englobent ces élèves.

En réalité, le problème majeur que nous avons à traiter est celui des 62 000 élèves qui, à seize ans, quittent la scolarité obligatoire sans avoir pu terminer le premier cycle et sans avoir été engagés dans une formation professionnelle menant au C.A.P. par exemple.

Je m'attacherai particulièrement au traitement de ce problème. Mais puis-je dire alors aux députés de l'opposition que je m'étonne de l'anathème qu'ils jettent sur la formule préconisée par la loi du 11 juillet 1975, qui laisse la possibilité aux élèves, entre quatorze et seize ans, d'effectuer certains stages de formation à l'extérieur des collèges ?

Ces stages avaient effectivement été prévus par la loi Royer, mais ce que les députés de l'opposition semblent oublier lorsqu'ils font l'amalgame des lois Royer et Haby, c'est la nature particulière de la formation ainsi voulue par le législateur. Et, pour ne parler que de la loi que je vous ai proposée, elle garantit une formation générale à tous les élèves, jusqu'à seize ans.

Contrairement à ce qui a été affirmé, avec outrecuidance, il n'est pas question de limiter la scolarité obligatoire à l'âge de quatorze ans. Au contraire, le système souple qui est préconisé, dans lequel tous les élèves recevront obligatoirement dans les collèges ou dans les classes préparatoires des établissements professionnels la formation générale même qui est prévue par les programmes des classes de quatrième et de troisième, mais qui, outre cette formation générale garantie en tout état de cause, permettra aux élèves de suivre des études optionnelles — de latin, de grec, d'une deuxième langue vivante, d'un enseignement technique — dans les collèges ou dans des stages pratiques à l'extérieur de ces collèges, ne correspond à rien d'autre qu'à une volonté de répondre à la diversité de l'intérêt et de l'orientation des enfants.

Je regrette qu'on ait travesti à ce point la volonté du législateur dans ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

J'ai pris aussi bonne note de l'intérêt de M. Sourdille pour les collèges d'enseignement technique annexés aux lycées, qui permettent une polyvalence intéressante des voies de formation. Actuellement, 400 lycées techniques sont déjà dotés de collèges annexés. Nous développerons cette politique.

Je donne acte à M. Hector Rolland de son intérêt pour les centres de formation d'apprentis, dont le développement s'est effectué dans des conditions satisfaisantes et qui représentent — on oublie parfois de le rappeler — un progrès pédagogique évident par rapport aux anciens cours professionnels.

Le ministère de l'éducation, par l'intermédiaire de ses inspecteurs pédagogiques, en a le contrôle pédagogique, et la formule semble — du moins à ce que j'en sais — susciter un grand intérêt chez les parents.

Ces centres de formation d'apprentis offrent ainsi à 120 000 ou 130 000 élèves une possibilité supplémentaire de scolarisation

par rapport aux collèges d'enseignement technique, et personne ne peut assurer qu'ils font concurrence à ces derniers. En effet, dans le même temps où les effectifs des centres de formation d'apprentis atteignent le niveau que je viens d'indiquer, ceux des collèges d'enseignement technique se sont accrus de 26 000 élèves à cette seule rentrée. Il n'y a donc pas concurrence mais complémentarité. Là, comme ailleurs, le pluralisme est préférable au monolithisme. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

J'évoquerai plus rapidement d'autres points.

Je partage l'intérêt de M. Gissinge pour l'enseignement musical dans les écoles. J'ai tenu à ce que l'inspecteur général dont le nom est connu dans cette discipline, M. Landowski, puisse conduire des expériences que j'estime particulièrement intéressantes dans cinq académies pilotes : Besançon, Bordeaux, Grenoble, Lille et Tourcoing.

Ces expériences permettront de généraliser les concerts éducatifs, les présentations d'instruments au niveau même des écoles primaires, de recycler les maîtres et de leur apporter le concours de conseillers pédagogiques dont nous augmentons l'effectif à chaque rentrée. Ces derniers étaient au nombre de 25 lorsque je suis arrivé au ministère, et on en comptera bientôt une centaine. J'ai indiqué hier ma volonté de développer dans les écoles normales la formation des instituteurs, aussi bien dans le domaine de l'enseignement esthétique que dans celui de l'éducation sportive.

M. Bouvard souhaiterait voir développer l'enseignement des langues locales. Je lui rappelle que les mesures que j'ai annoncées le 3 décembre dernier afin d'appliquer une loi pourtant ancienne, la loi Deixonne, sont aujourd'hui en vigueur : quatre académies disposent maintenant de conseillers pédagogiques pour les langues locales.

Il a bien voulu reconnaître que des stages avaient été organisés pour les instituteurs et les professeurs. Les heures d'activité dirigée affectées à cet enseignement dans les collèges sont entrées maintenant dans les faits. Enfin, nous inscrivons une épreuve de langue locale facultative à tous les baccalauréats.

Mais, à mes yeux, l'enseignement des langues et cultures locales dans les établissements scolaires doit être lié à un volontariat des élèves et des professeurs. C'est d'ailleurs ainsi que le conçoit la réforme puisque dans la classe de quatrième et dans le second cycle, cet enseignement fera l'objet d'options au même titre que celles que j'ai indiquées tout à l'heure.

Le créole pose un problème particulier, et je remercie M. Fontaine d'avoir approuvé les vues que j'avais exposées à ce sujet l'an dernier à la Réunion et aux Antilles. Le créole étant une langue parlée seulement dans les familles et dans ces îles, l'école doit avoir comme objectif prioritaire de faire connaître le français.

M. Jean Fontaine. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. Parce que ces départements sont des départements français, qu'ils ont choisi librement de l'être et de le demeurer, le français représente pour leurs enfants la plus grande des chances dont ils puissent disposer dans la vie.

Il n'est pas question d'exercer vis-à-vis du créole une coercition quelconque. J'ai même donné des instructions pour que l'on permette le recours à la langue locale afin de faciliter le premier contact des jeunes enfants avec l'école et les institutrices d'école maternelle, dont il faut en effet augmenter le nombre ; j'enverrai prochainement une mission d'étude à la Réunion pour étudier les conditions de ce développement.

Mais, je l'affirme une nouvelle fois, la priorité dans ces départements doit rester l'apprentissage du français oral et écrit dans les conditions les meilleures possibles.

M. Jean Fontaine. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'éducation. Quant à l'éducation civique, je pense, comme M. Daillet, qu'il faut la développer à tous les niveaux. A mes yeux, l'éducation civique n'est pas séparable de l'éducation morale. J'ai confié récemment à une commission présidée par M. Louis Joxe le soin d'étudier les conditions de son développement à l'école primaire et dans les établissements secondaires de notre pays.

M. Bertrand Denis. On vous remercie.

M. le ministre de l'éducation. Ce budget, mesdames, messieurs, suscite de votre part diverses réactions. On m'a dit qu'il ne

venait pas suffisamment en aide aux collectivités locales. Je sais que leurs charges sont lourdes, mais je ne vois pas pourquoi, a priori, elles n'assureraient pas certaines charges de l'éducation comme elles en assument d'autres.

Dans l'ensemble de la charge que l'impôt fait peser sur les Français, la répartition entre impôts locaux et impôts d'Etat n'est pas permanente, elle évolue.

M. Fernand Dupuy. Mal !

M. le ministre de l'éducation. Je crois même savoir que les premiers se sont accrus plus fortement que les seconds au cours de ces dernières années.

Il me semble tout à fait souhaitable que les ressources ainsi dégagées soient réparties sur un ensemble de moyens et d'actions, et je regretterais personnellement que les collectivités locales n'aient plus à s'intéresser, directement et financièrement en même temps que moralement et psychologiquement, au fonctionnement de leurs établissements d'enseignement du premier et du second degré.

Mais comment peut-on affirmer que la politique du ministère de l'éducation ne vient pas en aide aux collectivités locales puisque, dans ce seul budget pour 1977, 1,5 milliard de francs seront consacrés à la prise en charge par l'Etat, au titre des nationalisations, de dépenses qui leur incombent jusqu'à présent ?

M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation. C'est tout à fait vrai !

M. le ministre de l'éducation. Comment peut-on prétendre que les 5 600 emplois créés dans ce budget ne représentent pas un allègement des charges des communes puisque 4 000 d'entre eux permettront d'intégrer directement des fonctionnaires municipaux ?

Comment peut-on nier que, depuis cinq ans, cinq milliards de francs aient ainsi été dépensés par l'Etat pour la prise en charge d'établissements dont la gestion et la charge incombent précédemment aux municipalités ? Comment peut-on ne pas reconnaître que 41 000 nouveaux postes de fonctionnaire ont été créés à ce titre depuis ces cinq années ?

Ce sont là des faits bruts que personne ne peut contester. Mais je constate une fois de plus que cette politique, parce qu'elle est constructive, se heurte à un dénigrement systématique que je déplore.

M. Alexandre Bolo. Ce sont des conservateurs !

M. le ministre de l'éducation. Et ce dénigrement systématique travestit souvent la réalité.

Monsieur Dupuy, s'il est exact que les résultats d'un sondage de la S.O.F.R.E.S. portant sur mon action ont démontré que 96 p. 100 des étudiants qui reconnaissent partager vos idées m'étaient défavorables, ce qui ne surprendra personne, en revanche, vous avez omis de souligner que 77 p. 100 des parents — et j'imagine que tous n'ont pas voté pour l'actuel Président de la République — s'étaient déclarés satisfaits de la dernière rentrée scolaire. Vous me paraissez vous-même ne pas être l'interprète de cette majorité lorsque vous vous exprimez ainsi. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Jean Fontaine. Vous avez raison, monsieur le ministre. C'est l'opinion des parents qui compte.

M. Antoine Gissingier. C'est un oubli volontaire !

M. Louis Mexandeau. Les élections de dimanche dernier valent tous les sondages.

M. le ministre de l'éducation. J'indiquerai à M. Mexandeau que je considère comme très amusant, encore qu'un peu trop répété, son petit jeu annuel d'effeuillage du budget qui tend à démontrer que telle dépense ne signifie rien, que telle autre n'est qu'une simple reconduction, ou la résurgence dans le budget de l'Etat de crédits jusqu'alors camouflés. Si on le laissait faire, il finirait par nous démontrer que ce budget n'existe pas.

Je lui répondrai qu'à mon avis un budget est d'abord la définition de l'effort que la nation accomplit en faveur d'un service public.

M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis, et M. Antoine Gissingier. Très bien !

**M. le ministre de l'éducation.** En affectant 55 milliards de francs à l'éducation, la nation fait son devoir et personne n'a le droit de négliger l'importance de cet effort. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Quant à Mme Constans, qu'elle me permette de lui dire que trop, c'est trop.

Madame, vous ne reculez devant aucune violence de langage à propos de mon budget et de mon action; ainsi, hier, j'ai entendu parler de camouflage, de manipulation, de tromperie, voire de pourriture.

**M. Jean Fontaine.** Tout ce qui est exagéré est insignifiant!

**M. le ministre de l'éducation.** A qui ferez-vous admettre votre vision sinistre des écoles françaises?

**M. Alexandre Bolo.** C'est leur habitude: ils savent de quoi ils parlent, ils sont orfèvres en la matière.

**M. Bertrand Flornoy.** Ils sont communistes avant d'être enseignants: c'est normal!

**Mme Hélène Constans.** Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre?

**M. le ministre de l'éducation.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à Mme Constans, avec l'autorisation de M. le ministre.

**Mme Hélène Constans.** Monsieur le ministre, il y a des propos que je ne vous permettrai pas de tenir.

**M. Alexandre Bolo.** Il ne fallait pas commencer!

**Mme Hélène Constans.** Je me suis contentée de citer un auteur que vous devriez connaître, en indiquant qu'il y avait quelque chose de pourri dans l'enseignement tel qu'il est pratiqué sous la V<sup>e</sup> République. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. Antoine Gissingier.** Et voilà: on recommence!

**Mme Hélène Constans.** Messieurs de la majorité, ne pourrait-on plus citer ou, tout au moins, paraphraser Shakespeare dans cette enceinte?

**M. Louis Mexandeau.** Ils ne le connaissent pas!

**M. le ministre de l'éducation.** Nous ne sommes quand même pas au Danemark et vous n'êtes pas Shakespeare.

**Mme Hélène Constans.** Je vous renvoie à vos classiques.

**M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis.** C'est tout ce que vous aviez à dire, madame? C'est peu!

**M. le ministre de l'éducation.** A qui donc ferez-vous admettre, madame, votre vision sinistre d'une école française où les enfants souffrent de la faim, dans des locaux sordides...

**M. Antoine Gissingier.** Comme en Russie!

**M. le ministre de l'éducation...** où les enseignants sont sans qualification et leur enseignement sans valeur?

**M. Guy Guermeur.** C'était une caricature!

**M. le ministre de l'éducation.** Le simple rapprochement de vos propos avec la réalité quotidienne de notre pays, que chacun peut librement observer, avec ses ombres, certes, mais également avec ses lumières, devrait suffire à ruiner votre crédibilité. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. Alexandre Bolo.** On est démocrate ou on ne l'est pas!

**M. le ministre de l'éducation.** Permettez-moi également, en ma qualité d'homme, de regretter cette utilisation un peu morbide que vous faites d'un drame personnel tragique qui m'a atterré. Il mérite mieux qu'une compassion intéressée.

**M. Jean Fontaine.** C'est de l'exploitation!

**M. le ministre de l'éducation.** J'irai plus loin. Vous qui avez été si prompt à m'accuser et à m'attribuer des responsabilités dans ce drame, avez-vous songé aux conséquences de vos discours et de votre propagande politique à l'occasion de tels événements?

Ne pensez-vous pas que la pression permanente que vous exercez, pour gagner éventuellement quelques bulletins de vote, ...

**M. Alexandre Bolo.** Ils en ont besoin!

**M. le ministre de l'éducation.** ... sur ceux auxquels parvient l'écho de vos malédictions peut présenter des risques pour des esprits fragiles?

En entraînant ceux qui fréquentent vos cellules, les jeunes notamment, dans le refus systématique, global et sans nuance de notre société, en les amenant presque à haïr ceux qui la dirigent et ceux qui la gèrent...

**M. Antoine Gissingier.** Très juste!

**M. le ministre de l'éducation.** ... en promettant chaque jour le grand soir pour le lendemain... (*Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

**M. Xavier Hamelin.** Voilà des vérités!

**M. le ministre de l'éducation.** ... êtes-vous certains de ne pas leur retirer tout simplement la volonté de vivre? (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**Mme Hélène Constans.** C'est scandaleux!

**M. le ministre de l'éducation.** Il est évident qu'en matière d'éducation la panacée existe puisque l'opposition s'est penchée sur le problème!

Monsieur André Billoux, l'imagination a bien été au pouvoir puisque ce n'est pas un projet mais plusieurs dont nous avons connaissance: un du parti socialiste, un autre du parti communiste, déposé au moment du vote de la loi du 11 juillet 1975, un autre encore des radicaux de gauche, sans parler de celui de la fédération de l'éducation nationale dont M. Mexandeau nous a dit d'ores et déjà dans *La Croix* (*Sourires sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*) qu'il n'y croyait pas!

**M. Louis Mexandeau.** Si vous étiez bien renseigné, vous sauriez qu'il n'existe pas encore!

**M. le ministre de l'éducation.** J'ai lu avec attention les projets ainsi présentés. Sur quelques points, un accord se dégage. J'en suis personnellement d'autant plus satisfait qu'ils recouvrent très exactement des points de la réforme que vous avez votée l'année dernière.

Pourtant, à constater la véhémence avec laquelle mes propositions avaient été critiquées, un observateur peu habitué aux débats parlementaires aurait pu penser qu'elles étaient toutes négatives, rétrogrades et réactionnaires. Il apparaît qu'il n'en était rien. J'en prends acte et je vous remercie, messieurs de l'opposition, de cet aveu, même s'il est involontaire.

**M. Guy Guermeur.** Et tardif!

**M. le ministre de l'éducation.** On compte donc trois, sinon quatre projets. Quand on prétend gouverner ensemble, le plus naturel serait, me semble-t-il, d'avoir un projet éducatif commun!

**M. Joseph Franceschi.** Mais il existe!

**M. Jean Fontaine.** On le saurait!

**M. le ministre de l'éducation.** On me fera sans doute remarquer qu'il n'est pas très important, après tout, que les partis de l'opposition ne soient pas d'accord sur le projet éducatif puisqu'ils ne le sont pas non plus sur les nationalisations ou sur l'Europe...

**M. Antoine Gissingier.** Très bien!

**M. le ministre de l'éducation.** ... et que, quand on n'a ni politique économique ni politique étrangère communes, on peut aussi se passer d'une politique commune de l'éducation. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.* — *Interruptions sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Il me suffira, messieurs, de quelques exemples pour démontrer les différences marquantes et parfois inconciliables qui existent entre vos projets.

Les radicaux de gauche — je les en félicite — se réclament de Jules Ferry.

Or, le parti socialiste nous dit que l'école publique laïque et obligatoire, l'école de Jules Ferry et de Combes, a été créée « pour répondre aux besoins capitalistes de la première révolution industrielle » (rires sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.) et qu'il fallait donc « donner aux jeunes paysans le minimum de culture générale qui leur permettrait, en arrivant à la ville, d'assimiler rapidement les bases de métiers spécialisés ».

Entre ces deux thèses, Jules Ferry homme de progrès et Jules Ferry serviteur du grand capital, je vous laisse choisir.

Je ne vois pas non plus de conciliation possible entre vos conceptions de l'organisation générale du cursus scolaire, messieurs de l'opposition.

Pour le parti socialiste, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire du premier cycle — en d'autres termes, l'école et le collège — doivent être confondus dans une structure unique appelée « école fondamentale ». Je n'ai pas remarqué que les radicaux de gauche soutenaient cette innovation. J'en conclus, peut-être un peu imprudemment, qu'ils sont d'accord avec le Gouvernement pour penser que l'éducation de nos enfants doit être organisée en des cycles successifs distincts, encore que coordonnés.

Je crois savoir par ailleurs qu'un syndicat de professeurs qui ne fait pas mystère de l'appartenance de certains de ses responsables au parti communiste, a une position tout à fait tranchée en faveur de la distinction affirmée entre école et collège.

La conséquence logique de cette divergence, extrêmement sérieuse, est que ni le mouvement des radicaux de gauche ni le parti communiste ne reprennent à leur compte l'idée assez peu réaliste, il est vrai, d'un corps unique d'enseignants qui seraient chargés d'enseigner indifféremment au cours préparatoire ou en classe terminale.

Le mouvement des radicaux de gauche précise même, me semble-t-il, qu'à terme le nombre des catégories d'enseignants de lycées et collèges devrait être réduit à deux : les agrégés et les certifiés. Avec les instituteurs, cela ferait au total trois catégories.

Mais à un niveau plus élevé encore, sur la conception même des finalités de l'éducation, les positions des partis de gauche sont totalement divergentes.

Pour les radicaux de gauche, l'école s'inscrit dans une perspective libérale, humaniste et apolitique.

**M. Joseph Franceschi.** Quelle explication de texte ?

**M. Jean Fontaine.** Elle vous gêne ?

**M. le ministre de l'éducation.** Mais tout autre est le projet du parti socialiste aux termes duquel l'école est considérée comme « une institution dont la gauche aura besoin pour que s'affirme le pouvoir des travailleurs et des catégories exploitées regroupées dans le front de classe ».

**M. Guy Guerneur.** C'est l'exploitation des enfants !

**M. Xavier Hamelin.** C'est scandaleux !

**M. le ministre de l'éducation.** Ce texte ajoute : « Dans la phase de transition au socialisme, » — ce qui signifie que le programme commun n'est qu'une étape vers le collectivisme — (exclamations sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche) « il y a intérêt à ce que l'école demeure un milieu relativement protégé », protégé, bien entendu, « contre l'influence pernicieuse du capitalisme vaincu. »

Ainsi le parti socialiste conçoit explicitement l'école comme l'un des terrains et l'un des enjeux de la lutte des classes.

**M. Louis Mexandeau.** C'est vous qui le dites !

**M. Antoine Gissingier.** Ce sera l'Allemagne de l'Est !

**M. le ministre de l'éducation.** Nous sommes donc loin de ce pluralisme à l'école qu'invoquaient hier soir M. Mexandeau et Mme Constans. On me rétorquera qu'il ne s'agit que d'effets rhétoriques et que si Paris valait bien une messe le fidèle report des voix du parti communiste au second tour vaut bien un peu de littérature révolutionnaire chez les socialistes. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Mais permettez-moi de ne pas partager cet optimisme. Quand on assigne au système scolaire des buts aussi ouvertement partisans, on déclenche un processus extrêmement dangereux à terme.

On ne peut jouer avec le principe de la laïcité, entendu dans son sens de neutralité par rapport au combat politique, sans mettre en cause l'essence même du pluralisme démocratique à propos duquel je n'accepte personnellement aucune équivoque. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Dois-je ajouter que le programme du parti socialiste présente l'inconvénient supplémentaire et rédhitoire d'être d'un coût extrêmement élevé. L'effet cumulé de trois seulement des mesures figurant à son programme : l'abaissement immédiat de l'effectif maximum à vingt-cinq élèves par classe, l'unification du corps enseignant, telle que je l'ai décrite tout à l'heure, et la nationalisation de l'enseignement privé, principe sur lequel le parti socialiste s'est engagé de façon très claire, conduirait à prévoir une dépense supplémentaire annuelle de trente milliards de francs... (Protestations sur plusieurs bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. Antoine Gissingier.** C'est si peu !

**M. Guy Guerneur.** Ce sont des irresponsables !

**M. Gabriel de Poulpique.** Des démagogues !

**M. le ministre de l'éducation.** ... soit une augmentation de plus de 50 p. 100 du budget qui vous est proposé aujourd'hui.

Comment serait financée cette dépense ? Par l'inflation ? Par des économies ? Mais sur quel budget ? Certainement pas — ce fut la mode pendant un certain temps — sur celui de la défense qui vient de trouver le soutien assez inattendu des partis de l'opposition. (Applaudissements sur de nombreux bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. Antoine Gissingier.** Très bien !

**M. le ministre de l'éducation.** Il est facile de proposer à l'opinion un programme de ce prix sans l'informer avec précision des coupes claires qu'il sera nécessaire d'effectuer dans d'autres secteurs des dépenses publiques pour le financer.

Le peuple français est adulte. Il exige qu'on lui parle sérieusement et non qu'on l'abreuve de vaines promesses.

**M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis.** Qu'ont fait en leur temps les socialistes ?

**M. le ministre de l'éducation.** La présentation du programme du parti communiste a été, en général, plus prudente. Pas question ici de pousser, comme le veut le parti socialiste, l'autonomie des établissements jusqu'à une irréalisable autogestion. Pas question non plus de condamner certaines formations professionnelles comme le C. A. P., coupable, pour les idéologues du parti socialiste, de déboucher directement sur un emploi.

En revanche, il est un point sur lequel les propositions du parti communiste sont plus inquiétantes que celles du parti socialiste, son allié et néanmoins ami. Ainsi, l'article 23 de sa proposition de loi du 16 octobre 1973 recommande la reconnaissance du droit syndical pour les lycéens de toutes sections.

**M. Antoine Gissingier.** Et pourquoi pas pour les élèves des écoles maternelles !

**M. le ministre de l'éducation.** Bien sûr, les élections de ces délégués syndicaux se dérouleront sur des programmes. Nous sommes donc en présence d'un dispositif, décrit avec une louable précision, qui doit permettre la politisation intégrale de la vie lycéenne, aux dépens d'une formation proprement scolaire et de la liberté morale des professeurs, des parents et des jeunes élèves.

Heureusement, à ma connaissance, ces sirènes ne sont guère écoutées par les jeunes eux-mêmes, dans les circonstances actuelles.

**M. Jean Bonhomme.** Ce serait le caporalisme !

**M. le ministre de l'éducation.** En face de ces propositions contradictoires, chimériques ou dangereuses, la politique scolaire du Gouvernement et de la majorité qui le soutient a pour elle l'unité, la clarté, la cohérence et le réalisme.

Lorsqu'il y a deux ans, presque jour pour jour, à cette même tribune, j'ai eu l'honneur de tracer les grandes lignes d'un projet global d'éducation pour la France, en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle, j'en avais défini le triple objectif en ces termes : « Promouvoir en France une société plus juste, une société plus moderne, une société plus libre ».

Ce projet est en cours d'exécution, point par point.

Parce que nous voulons une société plus juste, nous avons décidé de reporter le plus loin possible le nécessaire palier d'orientation et d'instituer, à tous les niveaux, des procédures de rattrapage et de soutien.

Parce que nous voulons une société plus moderne, nous avons réorganisé les structures pédagogiques et redéfini les programmes afin que la dimension technique et la dimension générale de notre culture ne s'opposent plus, mais se complètent. Nous répondrons ainsi aux attentes des jeunes et aux exigences du monde.

Parce que nous voulons une société plus libre, nous avons pris le parti de fonder les relations entre l'administration, les maîtres, les élèves et les familles sur la participation, c'est-à-dire sur l'information et le dialogue, mais en marquant toujours le lien étroit qui unit l'initiative et la responsabilité.

L'œuvre est commencée. La rentrée prochaine marquera une étape importante de sa réalisation. J'ai besoin de votre concours. Je compte que vous continuerez à me l'accorder et je vous en remercie. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, on m'annonce à l'instant une triste nouvelle.

Notre collègue René Quentier vient de mourir.

La séance continue par la poursuite de l'examen des crédits du ministère de l'éducation.

Personne ne demande plus la parole?...

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne 1. — « Education ».

#### ETAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).*

« Titre III : 4 459 844 317 francs ;

« Titre IV : 781 898 000 francs. »

#### ETAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).*

##### TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 845 290 000 francs ;

« Crédits de paiement : 530 millions de francs. »

##### TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 2 082 millions de francs ;

« Crédits de paiement : 660 millions de francs. »

MM. Capdeville, Mexandeau, Lucien Pignion, Desmulliez, Laborde, Delehedde, Gilbert Faure et les membres du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche et apparentés ont présenté un amendement n° 267 ainsi rédigé :

« Au titre III de l'état B. réduire les crédits de 397 000 francs. »

La parole est à M. Mexandeau.

**M. Louis Mexandeau.** Monsieur le président, en ces circonstances pénibles, vous me permettez de rendre hommage à la mémoire de René Quentier dont nous apprécions, bien qu'il ne partageât point nos idées, l'assiduité à nos travaux.

Notre amendement tend à supprimer le crédit de 397 000 francs, prévu en faveur du centre national de documentation pédagogique.

Nous estimons en effet que la restructuration de l'Ofrateme et de l'I. N. R. D. P. — institution nationale de recherche et de documentation pédagogiques, — décidée cet été, pendant les vacances, sans aucune concertation préalable, aura des effets fâcheux.

En France, la recherche pédagogique n'est pas ce qu'elle devrait être et de petits pays francophones, comme la Suisse ou la Belgique témoignent, proportionnellement, d'un effort plus soutenu que le nôtre et sont parfois en avance sur nous. Or, la recherche doit être notre souci constant. Elle doit être libre et autonome.

L'opposition que M. le ministre de l'éducation établit entre la recherche de haut niveau de l'institut pédagogique et le foisonnement des recherches spontanées que son ministère cherche à encadrer nous semble néfaste et propre à stériliser les deux secteurs.

Nous sommes partisans, quant à nous, d'un institut national de la recherche scientifique en éducation doté de moyens importants et libre de ses actions.

Nous craignons en outre, monsieur le ministre, que le nouvel organisme que vous avez créé ne devienne une sorte d'officine de propagande officielle. (*Exclamations et rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. Pierre Weber.** Vous êtes spécialistes !

**M. Louis Mexandeau.** Vous lancez des accusations sans fondement au sujet d'un avenir que vous décrivez sous des couleurs très sombres. Pour notre part, nous jugeons les faits et nous observons que vous diffusez, en fait de pédagogie, une doctrine officielle qui est celle d'un véritable collectivisme bureaucratique que vous nous reprochez de défendre. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. Hervé Laudrin.** Vous devriez être contents !

**M. Louis Mexandeau.** J'ai noté, monsieur le ministre, la place qu'ont tenue dans vos propos les projets de la gauche, le programme commun de gouvernement et surtout l'avant-projet socialiste sur l'éducation. C'est une sorte d'hommage involontaire que vous leur avez rendu.

**M. Hervé Laudrin.** Vous ne l'avez pas pris ainsi !

**M. Louis Mexandeau.** Vous avez ironisé sur les différences qui séparent les trois projets de la gauche. Je me garderai bien d'ironiser sur les failles de la majorité : elles font aujourd'hui les délices de l'information.

**M. Gabriel de Poulpiquet.** Celle de vos amis !

**M. Louis Mexandeau.** Quoi qu'il en soit, vous avez mal lu notre projet. De ce point de vue, en explication de texte, vous mériteriez une note sans doute inférieure encore à celle que vous auriez obtenue pour la comparaison des deux circulaires sur les maternelles qui a occupé une partie de nos débats.

Au lieu de faire des citations tronquées, vous auriez pu tirer de notre texte ce passage sur la laïcité et la tolérance : « L'école du front de classe ne saurait être une école du socialisme. » Nous répudions toute école officielle. « Fondée sur le pluralisme et la critique, elle doit préparer l'homme, le travailleur et le citoyen. La laïcité consiste à vivre ensemble dans une certaine pluralité philosophique et idéologique. »

Nous n'avons pas attendu, monsieur le ministre, la parution d'un immortel chef-d'œuvre de la littérature française pour défendre les vertus du pluralisme. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Quant à l'organisation d'une école de base avec son cycle fondamental, elle figure dans le programme commun et dans tous les programmes de gauche depuis le plan Langevin-Wallon. La création d'un corps unique d'enseignants...

**M. Jean Brocard.** Et l'amendement ?

**M. Antoine Gissingier.** En effet, que devient l'amendement ?

**M. Louis Mexandeau.** Il est trop facile, monsieur le ministre, alors que nous sommes dans un débat budgétaire, de ne pas répondre aux remarques et aux critiques de l'opposition, dont vous auriez pu tirer beaucoup de profit, et de vous réfugier dans la diatribe.

**M. Hervé Laudrin.** Vous vous y connaissez en matière de diatribe !

**M. Louis Mexandeau.** Vous conviendrez que la diatribe du ministre sur nos propositions appelait une réponse et une mise au point.

**M. Jean Brocard.** L'amendement !

**M. Jean Delaneau.** Sur quel article du règlement de l'Assemblée vous fondez-vous ?

**M. Louis Mexandeau.** Sur l'article 59 !

**M. Jean Delaneau.** Quel rapport a-t-il avec le débat ?

**M. Louis Mexandeau.** La création d'un corps unique d'enseignants pour le tronc commun découle de la même logique.

Monsieur le ministre, vous divisez à plaisir les enseignants en de multiples catégories pour les opposer les uns aux autres et, en définitive, les exploiter. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. Antoine Gissinger.** Et l'amendement ?

**M. Louis Mexandeau.** Là, nous sommes dans le débat budgétaire.

Enfin, je dois dire que l'évaluation que vous avez faite du coût des mesures contenues dans notre avant-projet est totalement fantaisiste. Nous sommes responsables, et nous avons chiffré, pour la première année d'exercice d'un gouvernement de la gauche — nous espérons qu'il viendra bientôt (*Protestations sur les mêmes bancs*)...

**M. Jean Brocard.** Et M. Mexandeau sera alors ministre de l'éducation.

**M. Louis Mexandeau.** ... la progression des dépenses d'éducation à huit milliards de francs d'augmentation normale et à huit milliards de mesures nouvelles, cela tant pour le secteur de l'éducation que pour les universités, puisque nous voulons reconstituer un grand ministère de l'éducation nationale ; soit 16 milliards de francs en tout, c'est-à-dire exactement la moitié du chiffre que vous avez avancé.

**M. Louis Mexandeau.** Telles sont les précisions que je voulais fournir tout en regrettant, monsieur le ministre, que, voulant nous faire professeur de pluralisme...

**M. André Guerlin.** De morale.

**M. Louis Mexandeau.** ... vous avez introduit dans notre assemblée, entre majorité et opposition, un esprit de ségrégation... (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

**M. Antoine Gissinger.** Qui n'existait pas !

**M. Louis Mexandeau.** ... qui détruit tous vos beaux discours sur votre attachement à la laïcité et à la tolérance. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

**M. Xavier Hamelin.** Voyez votre propre comportement !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Mario Bénéard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'éducation.** Monsieur le président, me demandez-vous mon avis sur l'amendement ou sur l'intervention que M. Mexandeau vient de faire ?

**M. le président.** Sur l'amendement, naturellement.

**M. Mario Bénéard, rapporteur spécial.** Car il n'y a pas beaucoup de rapport entre les deux. (*Sourires et applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. Louis Mexandeau.** Votre rapport n'avait pas beaucoup de rapport non plus avec le projet de budget.

**M. Mario Bénéard, rapporteur spécial.** Monsieur Mexandeau, les chiffres que vous avez cités hier étaient assez étonnants. La façon dont ils étaient manipulés touchait au record d'inconscience ou de mauvaise foi. Je ne crois pas que mes collègues me jugent particulièrement sectaire ou passionné, mais je dois avouer que le discours que vous avez prononcé hier frisait l'inconscience.

Cela dit, l'amendement en discussion n'a pas été soumis à la commission. A titre personnel, il me surprend beaucoup, compte tenu de vos déclarations.

Vous venez d'affirmer, en effet, votre attachement au pluralisme, ce qui m'a fait grand plaisir. Mais l'amendement tend précisément à empêcher le pluralisme de l'information. Je ne vois pas que vous vous insurgiez, dans l'exposé des motifs, contre les informations données par les syndicats. La seule information qui vous gêne est celle émanant des ministères, de sorte que, pour vous, le pluralisme consiste à ne laisser informer les parents et la population que par la voie syndicale, et jamais par celle des administrations.

**M. Louis Mexandeau.** Et *Le courrier de l'éducation* ?

**M. Mario Bénéard, rapporteur spécial.** Il me paraît curieux, mon cher collègue, que vous soyez choqué par le fait qu'un ministère puisse informer de son action les familles, les associations et le public en général.

Si vous considérez vraiment que le monopole de l'information appartient aux syndicats et que les ministères n'ont pas le droit de parler, je me demande ce que deviendraient la France et l'éducation dans un régime où vos idées seraient appliquées.

En conclusion, cet amendement est à la limite de l'abus de confiance, et il ne paraît impossible que la majorité puisse envisager un seul instant de l'adopter. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation.

**M. le ministre de l'éducation.** Je serai très bref, monsieur le président.

M. Mexandeau vient de démontrer que la contradiction et l'opposition n'existaient pas seulement entre les différents projets de la gauche, mais parfois à l'intérieur du seul projet du parti socialiste.

Cela ne saurait m'étonner : ce parti donne souvent l'exemple, sur le plan des idées, d'un manque d'homogénéité.

**M. Daniel Goulet.** Il donne un exemple d'incohérence !

**M. le ministre de l'éducation.** L'amendement en discussion réalise un amalgame entre différents faits — c'est d'ailleurs un procédé auquel je commence à être habitué — et j'attends encore que M. Mexandeau fasse la démonstration de ce qu'il a déclaré au sujet de la recherche pédagogique.

Vous avez parlé, monsieur Mexandeau, de la Belgique et de la Suisse, mais savez-vous seulement ce qui s'y passe ?

**M. Antoine Gissinger.** Qu'il aille y voir !

**M. le ministre de l'éducation.** Grâce à la nouvelle structure de l'institut national de recherche de documentation pédagogique, j'ai développé considérablement, dans des domaines qui jusqu'à présent n'étaient pas traités, notamment ceux de la recherche pédagogique, de la recherche technologique et de la sociologie de l'éducation, un courant de recherche important.

Je n'accepte en aucun cas que vous fassiez semblant de considérer que la nouvelle organisation est « contrôlée » par mon ministère dans des conditions différentes de celles de l'ancienne structure.

Si vos informations étaient suffisantes, vous sauriez que la structure de l'I.N.R.D.P. n'a été changée en aucune façon. Il reste un établissement public doté d'un budget et d'un conseil d'administration.

Je ne vous autorise donc pas à affirmer qu'il s'agit d'une mesure de prise en charge par mon ministère.

Enfin, je m'associe, bien entendu, à ce qu'a déclaré M. Mario Bénéard au sujet des actions d'information confiées au centre national de documentation pédagogique.

Un député communiste déclarait hier que la loi, c'est la loi, et qu'à partir du moment où elle est votée, elle ne doit plus être discutée. Alors, considérez-vous comme de la propagande, au sens péjoratif du terme, une action d'information des familles sur le contenu d'une loi votée par le Parlement ?

J'ajoute que les crédits affectés à ces actions d'information seront identiques en 1977 à ce qu'ils étaient en 1976 et en 1975. Ce sont donc pratiquement les seuls crédits pour lesquels je ne vous demande pas d'augmentation.

Dans ces conditions, je ne vois par de raison de retenir l'amendement n° 267. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guerneur.

**M. Guy Guerneur.** Je remercie M. Mexandeau de son discours pour deux raisons.

D'abord, parce qu'il a montré jusqu'où peuvent aller la démagogie, l'imposture et la malhonnêteté intellectuelle. M. Mexandeau rappelle que, dans son projet d'éducation, sont inscrits les principes de pluralisme et du droit à la différence. Or, dans le même projet socialiste pour l'éducation, est également prévue la suppression d'une liberté qui nous est chère : la liberté pour

chaque famille de France de choisir l'école pour ses enfants. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Mexandeau parle également de tolérance, alors que lui et ses amis prévoient la nationalisation de l'enseignement privé au cours de la première législature qui suivrait leur arrivée au pouvoir, et en commençant par les régions qui sont les plus attachées à la liberté de l'enseignement. Seuls les enseignants non ecclésiastiques pourraient continuer de recevoir une rémunération. On revient là, mes chers collègues, au plus noir anticléricalisme du début du siècle!

**M. Louis Mexandeau.** Rien de tel ne figure dans le programme commun!

**M. Hervé Laudrin.** Si, cela y est inscrit!

**M. André Guerlin.** Vous ne l'avez même pas lu!

**M. Guy Guermeur.** La deuxième raison pour laquelle je remercie M. Mexandeau de son intervention, c'est qu'il nous a montré à quels partis, à quelle politique, à quels hommes pourrait être confiée demain l'éducation de nos enfants si ce qu'il souhaite venait à se réaliser. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 267.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?..

Je mets aux voix le titre III.

**M. Louis Mexandeau.** Le groupe du parti socialiste vote contre ainsi que contre tous les autres titres.

**M. Fernand Dupuy.** Le groupe communiste également.

(*Le titre III est adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(*Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(*Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(*Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(*Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

#### Après l'article 70.

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, j'appelle maintenant l'amendement n° 264, présenté par MM. Andrieu, Mexandeau et les membres du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, qui tend à insérer un article additionnel après l'article 70.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 70, insérer le nouvel article suivant :

« Le Gouvernement présentera avant le 31 décembre 1976 et pour les années suivantes lors de la discussion budgétaire un rapport sur l'état d'exécution de la loi d'orientation n° 75-534 du 30 juin 1975 ».

La parole est à M. Andrieu.

**M. Maurice Andrieu.** La loi d'orientation du 30 juin 1975 sur l'aide aux personnes handicapées a prévu de mettre les dépenses d'enseignement et de première formation professionnelle des enfants et des adolescents handicapés à la charge de l'Etat.

Dans le cadre de cette loi, diverses dispositions ont été prises. Une circulaire en date du 22 avril 1976 prévoit notamment la mise en place, au niveau départemental, de commissions d'édu-

cation spéciale et de commissions de circonscription, qui se substitueront aux anciennes commissions d'orientation des infirmes et aux anciennes commissions médico-pédagogiques.

En ce qui concerne les commissions de circonscription du second degré et de l'enseignement pré-scolaire et élémentaire, une circulaire du 22 avril 1976 avait précisé que les secrétariats permanents de ces commissions seraient tenus par les instituteurs spécialisés.

Il paraît donc logique que le ministère de l'éducation prenne en charge les frais d'installation et de fonctionnement de ces commissions ainsi que la création des postes budgétaires nécessaires.

Or, le projet de budget de l'éducation pour 1977 nous paraît quelque peu insuffisant : quatre-vingt-dix postes seulement sont prévus et aucun crédit n'est inscrit pour les bureaux, le matériel, le chauffage, les frais de déplacement des secrétaires.

Comment, dès lors, mettre en place, en 1977, les commissions de circonscription du second degré de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire sans les crédits et les postes suffisants?

Comment se fera le recrutement, pour la rentrée de 1977, dans les classes de perfectionnement et les sections d'éducation spécialisée?

On parle des groupes d'aide psycho-pédagogique qui sont à la base des structures de prévention. Il faut souhaiter que les personnels prévus soient bien plus nombreux et que des stages indispensables, pour l'organisation desquels je n'ai pas trouvé de crédits dans votre projet de budget, soient mis en place.

J'ai déjà eu l'occasion de souligner, au cours du débat sur le budget de la santé, l'importance de la prévention des inadaptations et du dépistage précoce, service pour lequel a été réclamé un accroissement du personnel à temps plein. Comment, en effet, faire fonctionner un service public de prévention médicale et sociale qui concerne les douze millions d'élèves scolarisés, de la maternelle à l'Université, sans disposer des effectifs nécessaires — assistantes sociales, infirmières et médecins?

Il me paraît donc indispensable d'inclure dans le prochain projet de budget une ligne spécifique pour ce service, dont l'intérêt, monsieur le ministre, ne peut vous échapper.

Cet amendement a donc pour objet de faire obligation au Gouvernement de dresser chaque année le bilan des actions entreprises en application de la loi de 1975. En effet, la présentation actuelle des crédits et leur répartition dans plusieurs fascicules budgétaires ne permettent pas toujours de vérifier si les orientations de cette loi, qui nous paraît très importante, ont été respectées.

Il s'agit, en fait, d'appeler l'attention du Gouvernement et du Parlement sur le problème des handicapés et de faciliter le droit normal de contrôle des Assemblées.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des affaires culturelles?

**M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis.** La commission des affaires culturelles, familiales et sociales n'a pas été saisie de cet amendement.

Il reste qu'il conviendra de suivre de très près d'application de la loi en faveur des personnes handicapées.

On nous dit que cet amendement empièterait quelque peu sur le domaine réglementaire. Je n'ai pas sur ce point de lumières particulières.

Cependant il serait utile qu'un bilan de l'application de cette loi nous soit fourni annuellement à l'occasion de la discussion du budget, et j'attends, sur ce point, que M. le ministre fasse connaître sa position.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation.

**M. le ministre de l'éducation.** Mesdames, messieurs, je comprends votre souci d'être informés sur l'effort consenti par l'Etat en faveur des enfants handicapés.

Je souligne d'ailleurs que cet effort trouve sa traduction concrète dans le projet de budget, puisque 945 emplois seront créés pour assurer la progression des sections d'éducation spécialisée et des écoles nationales de perfectionnement et que 90 emplois seront affectés au secrétariat des commissions dont on vient de parler.

Je rappelle, en outre, que, dans les départements, un spécialiste au moins travaille en liaison avec ces commissions. De plus, 140 emplois permettront la prise en charge de classes sous protocole régies par des conventions passées avec différents organismes publics et privés.

J'ajoute qu'il est prévu de transférer un crédit de cinq millions de francs pour assurer le fonctionnement matériel de ces commissions. Vous pouvez donc être rassuré, monsieur le député : le travail s'effectuera dans des bureaux chauffés.

Mais le projet de budget comporte encore d'autres crédits destinés à la mise en œuvre de la loi d'orientation sur les handicapés. C'est ainsi, en particulier, que 2 250 000 francs seront affectés au transport des enfants handicapés.

Vous constatez donc qu'il est tout à fait possible de connaître la part réservée dans chaque budget aux enfants handicapés.

Cependant, je suis conduit à demander à l'Assemblée de ne pas adopter l'amendement défendu par M. Andrieu.

En effet, la loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées prévoit, dans son article 61, qu'un rapport sur son application sera présenté au Parlement tous les cinq ans. L'amendement n° 264 qui prévoit une publication annuelle est donc en contradiction avec le texte de la loi. Dans ces conditions il ne peut être accepté.

M. le président. La parole est à M. Andrieu.

M. Maurice Andrieu. Monsieur le ministre, une période de cinq ans me semble un peu longue pour suivre l'application d'une loi.

Dans ces conditions, à défaut d'un rapport, peut-être pourriez-vous, chaque année, nous communiquer une note précise où figureraient notamment les crédits consacrés à la mise en œuvre de la loi de 1975 ?

Une telle procédure, qui revêtirait un caractère moins officiel, permettrait tout de même aux députés de suivre très attentivement l'application d'une loi qui leur tient particulièrement à cœur.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation. Je ne puis évidemment m'engager ici au nom de mes collègues chargés de l'action sociale et de la santé. Mais, pour ma part, je souscris très volontiers à la demande de M. Andrieu. En 1977, le ministre de l'éducation fera, dans le cadre de la présentation de son projet de budget, le point, pour ce qui le concerne, de l'application de la loi du 30 juin 1975.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Andrieu.

M. Maurice Andrieu. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse et, dans ces conditions, je retire mon amendement. (Applaudissement sur les bancs des républicains indépendants.)

M. le président. L'amendement n° 264 est retiré.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'éducation.

## SERVICES DU PREMIER MINISTRE

(Suite.)

### V. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité.

#### I. — Services généraux (suite) : aménagement du territoire.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire.

La parole est à M. Bouloche, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

M. André Bouloche, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, mes chers collègues, je dois d'abord vous demander de m'excuser pour les conditions un peu insolites dans lesquelles ce rapport est présenté en raison des vicissitudes de la discussion de ce budget.

Prévu pour le premier jour de la discussion de la seconde partie de la loi de finances, puis pour le 12 novembre, voici que ce débat est engagé l'avant-dernier jour de l'examen du budget.

Cela ne nous a évidemment pas facilité la tâche, et il nous a été difficile de présenter à la commission et à l'Assemblée un rapport cohérent.

En commission, nous avons notamment vivement regretté de ne pas être en possession du rapport d'exécution du Plan. Nous en disposons aujourd'hui, et je remarque au passage qu'il ne concerne pratiquement que les programmes d'action prioritaires.

Il résulte de ces diverses circonstances que le rapport que je présente aujourd'hui, au nom de la commission des finances, a un caractère un peu décousu. Il se présente comme une sorte de chronologie dont une partie n'engage que le rapporteur puisqu'elle n'a pas pu faire l'objet d'une discussion au sein de la commission.

J'aurais aussi voulu pouvoir passer en revue, mettant à profit le temps supplémentaire qui m'a finalement été alloué, les vingt-cinq programmes d'action prioritaires. Je n'en ai pas eu le temps ni les moyens, et j'ai été obligé de me limiter à neuf d'entre eux.

Traditionnellement, l'examen des crédits du commissariat général du Plan est l'occasion d'une discussion qui porte sur deux éléments : d'une part, les crédits eux-mêmes qui représentent une part très modeste du budget global, d'autre part, la situation de la planification en France. Et il est possible, à cette occasion, d'ouvrir un débat d'ordre beaucoup plus général.

Cette année, les conditions d'un tel débat ne sont pas remplies. En effet, au mois de juin dernier, nous avons discuté de façon sinon exhaustive du moins assez générale, du VII<sup>e</sup> Plan. Le mois de juin n'est pas loin et je considère que, même si depuis cette date de nombreux changements sont intervenus, il n'y a pas lieu de revenir sur le débat qui s'était alors ouvert et sur ce que j'y ai moi-même déclaré, non en tant que rapporteur spécial de la commission des finances, mais comme député.

Je veux, dès l'abord, souligner une innovation : alors que, l'an dernier, je m'adressais au Premier ministre, cette année j'ai pour interlocuteur M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Cette nouveauté est amplement justifiée par l'importance des problèmes. Nous avons connu nombre de vicissitudes et de changements dans ce domaine au cours des années passées. À mes yeux, la pire des solutions consistait à confier au ministre de l'économie et des finances la charge du Plan, laissant croire ainsi que celui-ci constituait une sorte d'appendice du ministère de l'économie et des finances. Le Plan, en effet, doit avoir sa propre personnalité.

On pouvait concevoir, comme ce fut le cas dans le précédent gouvernement, que le Premier ministre se réservât ce domaine. Mais je pense que la formule actuelle est bonne, dans la mesure où elle signifie qu'à l'avenir le Gouvernement attachera davantage d'importance et de considération au Plan que par le passé.

Le budget qui nous est proposé, mes chers collègues, est à peine un budget de reconduction. Les dépenses ordinaires passent de 27 900 000 francs à 30 200 000 francs, soit une croissance de 8,1 p. 100. Les crédits de paiement — les dépenses en capital — passent de 10 300 000 francs à 10 800 000 francs, soit une augmentation de 4,4 p. 100.

Peut-on, dans ces conditions, parler de budget de reconduction, alors que le budget général est en expansion de 13 p. 100 ? A mon sens, ce vocable est impropre. En fait, il y a une diminution relative des crédits du commissariat général du Plan dans le budget. D'ailleurs, les effectifs restent stables, à une unité près.

Certes, on peut avancer que l'année précédente était celle de l'élaboration du Plan et qu'il y avait des besoins particuliers. Mais ces besoins particuliers demeurent car il faut à la fois faire constamment le point des actions menées dans les régions ou dans les autres ministères et s'assurer que les prévisions du Plan sont effectivement réalisées — j'y reviendrai tout à l'heure.

Par conséquent, la diminution relative des crédits du Plan est fâcheuse. J'espère, monsieur le ministre d'Etat, que l'année prochaine, votre budget sera à la mesure des ambitions de votre ministère.

La commission des finances s'est efforcée, pour l'essentiel, de déterminer l'état d'exécution du Plan, observant que les budgets de 1976 et de 1977, qui représentent les deux cinquièmes des moyens de financement affectés au Plan constituent un élément d'appréciation important de son état d'exécution.

Malheureusement, elle a éprouvé de grandes difficultés à se faire une idée exacte de cet état d'exécution. Je vous renvoie à ce propos, mes chers collègues, à mon rapport écrit qui fait état des comparaisons qui ont pu être établies.

J'insiste sur un point qui me paraît important. On ne peut qu'éprouver une impression de malaise devant les risques de confusion entre le Plan et les programmes d'action prioritaires.

Les programmes d'action prioritaires sont, en effet, constamment présentés comme un témoignage de la volonté du Gouver-

nement de réaliser le Plan. Ils n'en constituent pourtant qu'une fraction, même s'ils doivent en être considérés comme le noyau dur. S'ils déterminent les axes d'une politique économique, ils ne suffisent pas à former un plan.

Ce qui caractérise un plan, c'est une cohérence globale qui évolue sur plusieurs années. Et l'un des éléments majeurs du Plan, presque symbolique, est le tableau des échanges inter-industriels qui permet de vérifier qu'il y a bien eu, au moins, dans ce domaine, un minimum de cohérence.

Certes, les activités industrielles ne constituent pas à elles seules toute la matière de la planification, mais elles en forment un élément important. Aussi ai-je été quelque peu inquiet de voir que le rapport d'exécution du Plan se bornait, cette année, à suivre les vingt-cinq programmes d'action prioritaires. Je comprends bien les raisons qui ont pu militer en ce sens — proximité du débat général sur le projet de loi portant approbation du VII<sup>e</sup> Plan, proximité aussi du débat de politique économique générale qui s'est déroulé, en somme, pendant tout le mois d'octobre — mais je souhaite qu'à l'avenir les rapports d'exécution apportent davantage d'informations que le simple état d'exécution des vingt-cinq programmes d'action prioritaires.

J'ai essayé de calculer le degré de réalisation de ces programmes d'action prioritaires en tenant compte du fait qu'ils sont présentés en francs de 1975 et qu'il me fallait donc, pour les crédits de 1976 et de 1977, appliquer un coefficient réducteur. J'ai ainsi constaté que ce degré de réalisation par rapport à la moyenne des cinq années était en 1976 de 71,4 p. 100 hors P. T. T. et de 70,1 p. 100 P. T. T. compris, et que pour 1977 il serait de 82,2 p. 100 hors P. T. T. et de 87,1 p. 100 P. T. T. compris.

Bien sûr, il n'est pas évident que les tranches de crédits seront égales pendant les cinq ans et il est légitime de commencer un peu plus bas que la barre pour terminer un peu plus haut, d'autant que le Plan prévoit une croissance en volume. Je ne sais pas ce qu'il en sera mais enfin il la prévoit!

Cependant, à commencer très au-dessous de la barre, on s'oblige à finir très au-dessus et c'est tirer là une traîne sur l'avenir. En fait, puisque le Plan prévoit une certaine croissance en volume, on pourrait admettre que les crédits des programmes d'action prioritaires suivent une progression correspondante.

Mais nous en sommes fort éloignés, je le répète: quelque 70 p. 100 de réalisation par rapport aux prévisions du Plan en 1976, soit 30 p. 100 en dessous, et sans doute entre 82 et 87 p. 100 pour 1977, soit 15 p. 100 au-dessous. Cet écart est très supérieur à celui qu'on peut espérer voir comblé par le seul effet d'une croissance en volume.

Je veux dire quelques mots aussi de la planification régionale.

J'ai eu l'impression, à travers mes contacts avec le commissariat général du Plan, d'une sorte de césure entre le commissariat général et la planification régionale. Celle-ci, qui constitue une relative nouveauté dans le VII<sup>e</sup> Plan, revêt une extrême importance. Il est souhaitable qu'elle se fasse, sinon en accord, du moins en liaison très étroite avec le commissariat général. Or, il ne m'a pas semblé que ce soit le cas actuellement.

C'est pourquoi la commission des finances a adopté à ce sujet une observation dans laquelle « elle s'étonne que le commissariat du Plan, qui a pour mission de transmettre aux préfets de région les hypothèses globales des crédits déconcentrés, n'ait pu fournir aucune indication sur les plans élaborés par les établissements publics régionaux et les collectivités locales ».

Les régions éprouvent de grandes difficultés pour établir leurs plans. Elles ne disposent pas de l'autonomie nécessaire et n'ont souvent à leur disposition que les seuls moyens que les préfets leur consentent. C'est très insuffisant.

Le commissariat général du Plan pourrait avoir dans ce domaine un rôle de pilotage et d'assistance à jouer, et il ne doit pas être la simple courroie de transmission de l'autorité gouvernementale.

Les travaux de recherche absorbent une part très importante du budget du Plan. Cela est normal, étant donné les activités du commissariat général.

Les crédits du Plan sont consacrés à concurrence de 48 p. 100 à la recherche, qu'il s'agisse de « travaux et enquêtes », de subventions au CREDOC ou de recherches en socio-économie. Je note que l'on s'adresse beaucoup à des organismes extérieurs comme le CREDOC — le centre de recherche, d'études et de documentation sur la consommation. Car il y a beaucoup de sigles dans votre budget, monsieur le ministre; cela est inévitable, mais il faut de temps en temps en donner la signification. Je relève,

outre le CREDOC, le CEPEMAP — le centre d'étude prospective d'économie mathématique appliquée à la planification — et le CERDES, le comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social, qui est rattaché à votre administration et commande des études à de multiples organismes.

Il est parfois difficile d'établir un lien rigoureux, logique, entre les activités du commissariat général et les études en question, dont l'intérêt n'est pas toujours évident. Nous nous demandons si le Plan ne pourrait pas conduire davantage d'études par lui-même, et si donné la qualité très grande de vos fonctionnaires et de vos chargés de mission, monsieur le ministre. Peut-être fait-il parfois preuve, en confiant ces études à des organismes extérieurs, d'un excès de modestie. Mais évidemment, davantage de moyens matériels lui seraient nécessaires.

La commission des finances avait, l'année dernière, souligné que l'administration du Plan, que le Gouvernement tient à conserver comme très légère, avait dépassé le seuil de légèreté souhaitable et qu'il convenait de mieux l'équiper en moyens matériels. Chacun sait que la rue de Martignac est un tout petit sanctuaire où l'on est extrêmement serré. Des locaux plus vastes, mais aussi, bien que cela ne soit pas de mode, des places de stationnement en nombre suffisant pour accueillir les visiteurs, permettraient peut-être de faire du Plan ce lieu de rassemblement que nous voudrions qu'il fût.

Le Plan doit être, tout le monde en est d'accord, un forum de concertation.

La commission des finances a estimé que les conditions de travail du personnel, comme les conditions d'accueil des participants aux travaux de réflexion, étaient peu fonctionnelles. Elle a constaté que les effectifs étaient globalement stationnaires. Un accroissement de ses moyens permettrait au commissariat général d'effectuer lui-même une part des études et des recherches qu'il doit, actuellement, « sous-traiter ».

La commission des finances a adopté plusieurs observations sur le budget du Plan. Ainsi, au-delà des programmes d'action prioritaires, sur les indicateurs d'exécution prévus, elle a constaté que « l'appareil statistique défini dans le chapitre du VII<sup>e</sup> Plan relatif à la stratégie du Plan, ne semble devoir être mis en place qu'au cours de l'année 1977 et ne deviendra au mieux opérationnel qu'aux deux cinquièmes de l'existence du Plan ».

Il est frappant que tous ces mécanismes soient mis en œuvre avec une certaine lenteur. Cela confirme ma remarque précédente: si les moyens étaient plus développés, on pourrait peut-être aller plus vite. Ce n'est pas parce que le Plan est élaboré et voté que les effectifs du commissariat général doivent rester stationnaires, voire diminuer en importance relative.

Certes, le commissariat général n'est pas le seul responsable des retards constatés. Il est tributaire des organismes tels que l'I. N. S. E. E., ou la direction de la prévision, ou d'autres encore auxquels il passe des commandes; mais il est le coordonnateur et la commission souhaite qu'en tant que tel il veille à l'établissement des indicateurs prévus par le Plan.

La commission souhaite aussi, comme l'année dernière, « qu'un effort particulier de réflexion soit entrepris en vue de l'établissement de nouveaux modèles de comptabilité nationale, incluant les facteurs d'appréciation de la qualité de la vie. Cette recherche pourrait être accompagnée d'une mesure des coûts induits découlant pour l'économie nationale des gaspillages de tous ordres, accomplis au nom d'une rentabilité immédiate et fallacieuse ».

Une approche plus globale que celle effectuée par la comptabilité nationale doit être recherchée, car si la comptabilité nationale a de grands mérites, elle est incomplète, insuffisante et inadaptée pour cerner un certain nombre de problèmes.

On a parlé de nouvelle croissance. Mais même sans cela, rechercher une appréciation plus globale de la croissance paraît nécessaire à la commission des finances. Il conviendrait de tenir compte des nuisances de la croissance et des conditions générales de la vie économique et sociale, de leurs incidences sur la vie de chaque individu et non plus sur des agrégats trop globaux.

Je sais bien que cela pose des problèmes très difficiles, mais ce n'est pas une raison suffisante pour ne pas s'engager dans cette voie. Les Français sont de plus en plus sensibles à ces problèmes. Lorsqu'on veut leur expliquer, par exemple, que s'ils roulent en voiture et ont un accident, cela va accroître le produit intérieur brut parce que cela donnera du travail à des usines ou à des ateliers, ils refusent de le comprendre et ils ont raison, car ce sont les méthodes de la comptabilité nationale et de notre appareil statistique qui sont inadaptées. Même s'il n'est pas possible de le faire du jour au lendemain, il me paraît nécessaire de les améliorer.

Enfin, la commission a étudié le rôle du comité d'étude des revenus et des coûts, dont on a beaucoup parlé, et à la tête duquel sont placées des personnalités éminentes. Au mois d'octobre dernier, cet organisme a été réformé par décret.

La commission a regretté qu'il lui soit si difficile d'obtenir d'autres renseignements sur les activités et les missions du C. E. R. C. que ceux qui figurent dans les communiqués de la presse. Elle a manifesté son intérêt pour le champ d'activité que le Gouvernement entend assigner à cet organisme.

J'espère, monsieur le ministre d'Etat, que vous pourrez nous fournir des éléments d'information. Je vous en remercie d'avance.

Enfin, maintenant que le Plan a droit à un ministre, et même à un ministre d'Etat, la commission demande que soit résolu le problème de l'intégration des conseillers du Plan dans le corps des administrateurs civils de l'Etat. Dans mon rapport écrit figure l'historique de cette question, déjà posée l'année dernière.

Compte tenu de la faiblesse numérique de la catégorie des conseillers du Plan, personnel de haut niveau, l'intégration ne suscitera pas vraiment de difficulté budgétaire. La commission des finances ne comprend donc pas pourquoi cette mesure n'a pas encore été prise. Elle m'a chargé de vous interroger à ce sujet et nous espérons que les renseignements que vous pourrez nous fournir seront positifs.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, les observations que la commission des finances a émises après avoir examiné les crédits du commissariat général du Plan.

Les voix des commissaires s'étant également partagées lors du vote final, la commission des finances, de l'économie générale et du Plan n'a pas adopté les crédits du commissariat général du Plan, dont le rapporteur spécial avait proposé le rejet. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Louis Sallé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'aménagement du territoire.

**M. Louis Sallé, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le budget que je dois présenter aujourd'hui n'est pas très consistant. Il n'est pas de ceux qui suscitent l'enthousiasme.

En effet, la plupart des postes qui le composent souffrent de restrictions de crédits par rapport à 1976, ce qui est de nature à nous inspirer les plus vives inquiétudes.

Notre inquiétude est d'autant plus justifiée que, l'an dernier, déjà, ce budget avait été quelque peu sacrifié aux impératifs conjoncturels.

Pour 1977, les réductions de crédits, exprimées en volume, seront telles qu'elles conduisent à s'interroger sur l'efficacité d'une politique disposant de moyens financiers aussi restreints.

En effet, les autorisations de programme sont en régression sur tous les chapitres, à l'exception des crédits afférents au conservatoire du littoral et au fonds de rénovation rurale.

Les diminutions s'analysent de la manière suivante. Les missions d'aménagement touristique diminuent de 9 p. 100; les études des missions régionales de 22 p. 100; les crédits du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire de 17,4 p. 100; les primes de développement régional de 7,3 p. 100; et les actions en vue de faciliter l'implantation d'activités industrielles ou tertiaires hors de la région parisienne de 30 p. 100 environ.

Sougez que, sur certains points, il faut remonter à 1973 pour trouver un niveau de crédits similaire.

On invoquera, certes, les conséquences des hausses de prix brutales ayant alors affecté le pétrole, l'inflation et le plan élaboré par le Premier ministre pour assainir notre économie.

Il convenait, c'est un fait, que l'Etat restreigne ses dépenses et son train de vie, afin de donner l'exemple à nos concitoyens aspirés par le vertige euphorisant des hausses nominales de revenus.

Mais ce schéma est-il valable pour le développement régional? Est-il raisonnable de restreindre ainsi les dépenses de stimulation, comme les primes de développement régional, qui concourent à augmenter la production, le dynamisme et la créativité des entreprises?

Notre budget, monsieur le ministre, me semble à cet égard avoir été victime d'une règle aveugle, insuffisamment sélective.

Il fallait réduire les dépenses. Or, on disposait pour ce budget d'une manne de crédits qui, pour l'essentiel, n'était pas affectée

d'avance. Elle n'était pas soumise à la pression d'administrés impatientes. La tentation était donc vive, pour les grands argentiers d'y opérer les amputations de crédits recherchées.

Néanmoins, un tel raisonnement relève un peu de la « politique de Gribouille ». On ne s'est pas préoccupé des conséquences néfastes de la diminution massive des crédits. On a oublié que la période actuelle se caractérise par une réduction préoccupante de la capacité des entreprises à investir.

Le délégué général à l'emploi a déclaré, il y a quelques jours, que le nombre des offres d'emplois est en train de diminuer. Cette constatation ne fait qu'accroître notre anxiété étant donné le niveau déjà atteint par le chômage.

Il est regrettable que le faible volume des crédits qui vous ont été attribués ne permette pas d'espérer de votre ministère autre chose qu'une action d'accompagnement de la conjoncture.

C'est bien dommage. S'ils étaient amplifiés, les mécanismes d'aide au développement pourraient sans doute jouer un rôle déterminant dans l'incitation des entreprises à investir.

La faiblesse même de ce projet de budget conduit à se poser une autre question. Sera-t-il seulement suffisant pour accompagner la conjoncture?

En effet, la politique d'aménagement du territoire s'est en quelque sorte « ruralisée ». Voilà quelques plans, si j'ose dire, sous l'impulsion du général de Gaulle, la France avait entrepris avec acharnement de développer son industrie et c'est en termes d'industrialisation qu'étaient conçus l'aménagement de territoire et l'action régionale.

Aujourd'hui, cette politique, pour les raisons que j'ai exposées tout à l'heure, marque, hélas, le pas et l'on se préoccupe de protéger, de revivifier l'artisanat local, pour permettre aux zones rurales ou montagneuses de survivre.

La politique d'aménagement du territoire s'est donc enrichie d'un nouveau volet, celui du développement artisanal. On voit les industriels et les services de la région parisienne payer pour financer le développement des zones du Massif central ou de la Bretagne.

Ce dernier volet est le bienvenu. Il est indispensable pour les régions dont la population est de toute façon devenue insuffisamment nombreuse pour participer avec succès à un développement industriel de grande ampleur.

Mais il ne doit pas se substituer pour autant au volet initial, absolument indispensable au développement du secteur secondaire.

Or, les sommes nécessaires pour mener à bien la politique rurale seront prélevées sur l'enveloppe déjà fortement réduite de l'aménagement du territoire. Cela est inquiétant. Il faut bien en convenir, monsieur le ministre, le niveau des crédits du F. I. A. T. est tout simplement catastrophique. Quant à ceux du F. A. D., nous avons vu, il y a quelques instants, qu'ils étaient en voie de disparition!

Cela me conduit à vous poser une dernière question.

Jusqu'à présent, nous avons raisonné à partir du schéma existant. Nous avons considéré que les réductions de crédits étaient de nature à gêner l'investissement productif et les investissements d'accompagnement que nous aurions, au contraire, souhaité développer.

La question de fond est celle-ci: la crise économique que nous traversons ne remet-elle pas en cause les mécanismes actuels d'aménagement du territoire et de développement régional? Ces mécanismes sont-ils bien adaptés à une période de récession?

A l'époque où notre économie connaissait un taux d'expansion convenable, il était judicieux de mettre en place un système d'aiguillage très volontariste des entreprises désireuses d'investir, vers les régions en difficulté, de manière à éviter que les grands pôles de développement spontanés n'aspirent la substance vive des régions moins dynamiques.

Mais aujourd'hui, c'est l'ensemble de l'économie et donc du territoire qui se trouve en perte de vitesse.

Convient-il toujours, dès lors, de maintenir en place des systèmes de pénalisation qui ne sauraient qu'aggraver les difficultés des entreprises?

Dans certains cas, cela va même à l'encontre des intérêts des régions que l'on cherche à aider. La réduction drastique des dotations du F. A. D. montre à l'évidence les répercussions qu'une conjoncture déprimée dans les zones développées peut avoir sur le volume des interventions en zone rurale. Il faudrait inventer des solutions nouvelles.

J'ai été surpris par le caractère convergent des protestations qu'ont récemment élevées contre les conséquences actuelles de

la politique d'aménagement du territoire des députés aussi au fait de ces questions que M. Royer, maire de la ville de Tours, et M. Sudreau, maire de la ville de Blois.

Le reproche adressé par M. Royer à la politique d'aménagement du territoire est de freiner le développement de la collectivité dont il a la charge, pour des raisons tenant, entre autres au « zonage ». Votre commission des finances a été sensible à ce point de vue.

Nous souhaitons, monsieur le ministre, que l'on prévoie une graduation intermédiaire des aides, dans les zones limitrophes des zones primées, afin d'atténuer la pénalisation implicite qui résulte de ce voisinage.

L'heure n'est plus aux mesures d'autorité triomphante. Lorsque, par chance, un industriel projette de s'implanter quelque part ou d'agrandir ses installations, il paraît paradoxal de l'en dissuader dans le contexte actuel. Momentanément, il conviendrait, au contraire de l'aider.

M. Sudreau, pour sa part, reproche au Gouvernement et plus précisément à votre bras séculier, monsieur le ministre, la D. A. T. A. R., d'avoir écrit une circulaire interdisant aux collectivités locales d'intervenir directement pour soutenir l'activité économique de leur secteur.

On comprend, certes, le souci du Gouvernement d'éviter que ne s'établisse une concurrence sauvage entre les collectivités pour ce safari d'un nouveau genre qu'est la chasse à l'industriel. Mais il faut bien voir que ce n'est plus seulement une moitié de la France qui est à la recherche d'emplois ; c'est la France tout entière.

La politique d'action régionale se confond désormais avec la politique du développement économique. Elle ne peut pas se concevoir distinctement de la situation conjoncturelle générale. Il convient de l'y adapter aussi longtemps que durera la récession ou la stagflation.

Monsieur le ministre d'Etat, nous voulons voir en vous le ministre de toutes les régions de France.

Nous attendons de vous une politique mieux adaptée aux circonstances, avec ce budget dont nous regrettons qu'il soit aussi restreint.

Nous espérons que vous arracherez à M. le ministre délégué aux finances ou à M. le Premier ministre une dotation supplémentaire sur le F. A. C., si celui-ci vient à être débloqué.

Mes chers collègues, c'est avec cet espoir, et compte tenu de notre volonté de soutenir le plan présenté par M. le Premier ministre, que je vous propose, au nom de la commission des finances, d'adopter les crédits de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Guerneur, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'aménagement du territoire.

M. Guy Guerneur, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, l'année qui s'achève et celle qui vient pourront être considérées comme des années difficiles pour l'aménagement du territoire. Les difficultés économiques lui ont porté un rude coup. Les restrictions budgétaires lui porteront-elles le coup de grâce ?

En période de crise économique, l'effort d'aménagement du territoire est pourtant plus que jamais nécessaire : toutes les études confirment qu'un ralentissement de la croissance nationale aggraverait encore les déséquilibres entre les régions. A l'inverse, le renforcement des disparités régionales risque de handicaper à long terme le développement de notre économie.

Les intentions louables exprimées par les responsables politiques de notre pays ne peuvent effacer ce constat sévère. La commission a donc marqué sa grande inquiétude, mais elle a aussi exprimé un espoir.

Quelles sont les intentions des responsables politiques ? Je citerai d'abord celles de M. le Président de la République, exprimées le 26 novembre 1975 devant l'assemblée interrégionale sur le Rhin-Rhône :

« Nous devons encourager une répartition plus grande des activités économiques sur l'ensemble du territoire... Nous devons, de même, freiner les migrations inutiles, sources de déséquilibre, arrêter le dépeuplement de certaines zones rurales en difficulté... Il ne s'agit pas seulement d'aménagement du territoire, mais d'aménager l'aménagement pour qu'il réponde au caractère, aux préférences et aux choix sociaux des Français. »

Pour votre part, monsieur le ministre d'Etat, vous déclariez récemment à un grand journal économique : « Dans le domaine

des équipements, les restrictions budgétaires ne s'appliquent pas aux programmes les plus importants pour la politique d'aménagement du territoire. En particulier, le plan routier breton, le plan routier Massif central, l'axe Nord-Sud alsacien et le programme de développement économique de la Corse devront être correctement dotés dans le cadre du budget 1977 ».

Ces intentions entrent tout à fait dans la ligne suivie depuis plus de dix années par tous les responsables de l'aménagement du territoire, depuis ce jour lointain où M. Olivier Guichard créa la délégation, sur instructions de M. Pompidou, alors Premier ministre.

Beaucoup a été fait depuis lors, il est juste de le reconnaître. Un nouvel état d'esprit est né qui impose l'obligation morale et politique d'investir d'abord là où l'effort peut réduire les inégalités géographiques. Une coordination administrative s'est mise en place.

Les résultats sont clairs : des métropoles régionales puissantes, une agglomération parisienne plus équilibrée, des migrations de travailleurs inversées, une décentralisation engagée, une meilleure participation aux responsabilités.

Pourtant, la fin du VI<sup>e</sup> Plan, déjà, marquait une certaine désaffection des orientations de l'aménagement du territoire. Les régions de l'Ouest, notamment, avaient espéré davantage de la politique de décentralisation industrielle et de promotion de l'emploi.

Le constat budgétaire nous préoccupe, malgré les intentions affichées et les résultats positifs déjà obtenus. Mon ami Sallé a présenté le détail de votre budget, monsieur le ministre d'Etat, je n'y reviens donc pas. Mais je constate que si l'on ajoute à vos crédits les sommes consacrées dans le budget de l'agriculture à certaines actions d'aménagement du territoire, les autorisations de programme régressent de 10 p. 100. Bien plus, si l'on tient compte de la dérive des prix, qui est évaluée à 9,4 p. 100 de juillet 1975 à juillet 1976, la baisse réelle est de 20 p. 100 environ.

Outil privilégié de l'aménagement du territoire, qui permet d'orienter les choix, d'inciter les collectivités locales à investir, d'accélérer les engagements d'opérations, la dotation du F. I. A. T. est réduite de plus de 25 p. 100 en francs constants, ce qui est tout de même assez considérable.

Il semble donc que le budget de l'aménagement du territoire ait été sacrifié cette année à la lutte contre l'inflation. Dans une interview récente, ne déclariez-vous pas, monsieur le ministre d'Etat, que « l'aménagement du territoire constitue l'un des éléments importants de lutte contre l'inflation ? »

En effet, l'un des moteurs de l'inflation est la perception par les Français de l'inégalité de leurs conditions d'existence.

Or, disiez-vous, à juste titre, l'aménagement du territoire est par définition « réducteur d'inégalités ». Il semble pourtant qu'il y ait une certaine contradiction entre votre analyse, au demeurant exacte, du rôle anti-inflationniste de l'aménagement du territoire, et la réalité des décisions budgétaires.

La commission a donc marqué une légitime inquiétude face à la crise économique qui accroît encore les difficultés des régions défavorisées.

Par ailleurs, la réduction des marges d'autofinancement porte les chefs d'entreprise à n'investir qu'à coup sûr, à réduire les risques, à dépenser là où l'effort est immédiatement rentable, c'est-à-dire dans les zones déjà développées. Elle les incite à se garder d'investir dans les régions où précisément l'aménagement du territoire exigerait que l'on investisse.

La crise économique ajoute ainsi ses conséquences à celles d'une réduction des dotations budgétaires.

L'inquiétude est encore augmentée du fait qu'en cette année 1976, les régions naturellement défavorisées sont aussi celles qui ont le plus souffert de la sécheresse.

La commission redoute également les effets de la dilution des crédits et du saupoudrage des interventions. A l'Ouest, traditionnellement privilégié, s'ajoutent — à juste raison — le Massif central, mais aussi l'écharpe Sud-Ouest-Nord-Est, les zones frontalières, les zones de conversion. Cela fait beaucoup. A vouloir multiplier les priorités, ne finira-t-on pas par supprimer la notion même de priorité ?

Vous nous rétorquerez que les crédits spécifiques d'aménagement du territoire ne représentent qu'une infime partie du budget de l'Etat — environ 2 p. 100 — et que tous les budgets concourent à votre mission. Cela est vrai, mais il est à craindre qu'une politique où chacun s'occupe d'aménagement ne devienne vite une politique où plus personne n'en fait.

A défaut d'une action énergique sur le plan national, les régions pouvaient espérer jouer leur rôle dans l'aménagement du territoire et prendre en charge leur propre développement. Or une circulaire récente de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, à laquelle mon collègue M. Sallé a fait allusion tout à l'heure, réduit très sensiblement cette faculté. On peut donc se demander si les régions qui sont placées sous votre responsabilité, monsieur le ministre d'Etat, vont pouvoir dans l'avenir agir en quoi que ce soit pour corriger les inégalités naturelles et œuvrer dans le sens que vous souhaitez vous-mêmes, vous et votre équipe de la D. A. T. A. R.

Le fonds européen de développement régional fonctionne depuis deux ans. Il semble que sa mise en place ne soit pas allée sans difficulté. On peut se demander notamment comment ont été utilisés les crédits correspondant au quota français. Dans ce même domaine, je souhaiterais connaître votre point de vue, monsieur le ministre d'Etat, sur les orientations actuelles et l'avenir de la politique régionale européenne.

Voilà pour les inquiétudes : elles sont nombreuses, graves et préoccupantes. Néanmoins, la commission a exprimé un espoir qui se fonde d'ailleurs sur quelques éléments positifs.

La commission constate d'abord que l'équipe de la D. A. T. A. R. est demeurée auprès de vous, monsieur le ministre. Il s'agit là d'hommes qui ont fait leurs preuves et qui n'ont pas l'intention de renoncer à leur mission.

Un nouveau ministère est né qui regroupe le plan et l'aménagement du territoire et intègre la politique d'action régionale. Ainsi êtes-vous devenu, en quelque sorte, le ministre de l'aménagement régional. Notons que le passage de l'aménagement du territoire au ministère de l'intérieur aura sans doute favorisé une meilleure compréhension des problèmes des collectivités locales.

Autre élément d'espoir : le plan de lutte contre l'inflation tient l'aménagement du territoire pour l'un de ses éléments les plus efficaces, comme vous l'avez rappelé vous-même. Nous souhaitons que cette conviction soit partagée par l'ensemble de vos collègues, faute de quoi leurs décisions dispersées risquent de faire disparaître rapidement jusqu'aux termes mêmes d'aménagement du territoire.

L'existence d'un fonds d'action conjoncturelle paraît également de nature à corriger en cours d'année l'extrême faiblesse des crédits qui vous sont attribués. La commission souhaite que les crédits du F. A. C., lorsqu'ils seront dégagés, aillent largement à l'aménagement du territoire.

Les programmes d'action prioritaires — notre collègue M. Bouloche en a longuement parlé — devront être répartis selon des critères définis par M. le Premier ministre et par vous-même, avec la volonté de les faire servir à un meilleur équilibre géographique dans le développement.

Cela dit, votre commission a exprimé quelques vœux. C'est ainsi qu'elle souhaite une concertation plus active avec les établissements publics régionaux, une accélération et une amplification des mesures de décentralisation, notamment au niveau des subventions globales de l'Etat aux régions et aux départements, une politique de contrats de pays et de villes moyennes qui bénéficie de dotations budgétaires plus substantielles et qui désigne ces pays et ces villes moyennes aux différentes administrations comme des entités prioritaires pour l'attribution des moyens d'équipement.

En conclusion, mes chers collègues, la commission a déploré que le budget de l'aménagement du territoire soit en régression et elle a estimé que cette régression pouvait être considérée comme une offense à l'aménagement du territoire. Nous tenons déjà pour une erreur économique le fait de renoncer à investir dans les périodes de crise. L'erreur est encore plus

grave lorsqu'il s'agit de l'investissement dans l'égalité entre les hommes, dans l'équilibre, dans l'harmonie et la qualité de la vie, car c'est bien cet investissement qui produit les plus beaux fruits.

Dans ces conditions, seuls l'espoir que nous avons manifesté tout à l'heure et l'attachement de la majorité de la commission au succès du plan de lutte contre l'inflation, ont déterminé son avis favorable à l'adoption des crédits de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 n° 2524 ; (rapport n° 2525 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Service du Premier ministre (*suite*) :

V. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité (*suite*) :

(Annexe n° 39. — M. Bouloche, rapporteur spécial ; avis n° 2534, tome XVII, de M. La Combe, au nom de la commission de la production et des échanges.)

I. — Services généraux (*suite*) : Aménagement du territoire (*suite*) :

(Annexe n° 5. — M. Louis Sallé, rapporteur spécial ; avis n° 2534, tome XVI, de M. Guerneur, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Intérieur et rapatriés et articles 51 et 72 :

(Annexe n° 25. — M. Fossé, rapporteur spécial ; avis n° 2533, tome II (*intérieur*), de M. Limouzy, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Départements d'outre-mer :

(Annexe n° 26. — M. de Rocca Serra, rapporteur spécial ; avis n° 2533, tome IV, de M. Magaud, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 2534, tome XXII, de M. de Gastines, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Territoires d'outre-mer :

(Annexe n° 27. — M. de Rocca Serra, rapporteur spécial ; avis n° 2533, tome V, de M. Piot, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 2534, tome XXIII, de M. Couderc, au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JACQUES RAYMOND TEMIN.